

SOCIÉTÉ



Les restaurants à l'heure de la vache enragée

L'industrie de la restauration a pris tout un « bouillon » depuis une couple d'années. La récession, les taxes plus élevées, les nouveaux permis, tout s'est conjugué pour rendre la vie difficile aux restaurateurs. Les faillites sont nombreuses. Les vaches sont maigres... et enragées, a constaté Pierre Racine.

Page B-1

L'AFFAIRE MARCELLUS FRANÇOIS

Le coroner flétrit la police

Le rapport recommande une révision en profondeur du SPCUM

d'après la Presse canadienne

LE CORONER Harvey Yarosky blâme sévèrement le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) dans le rapport de son enquête publique sur les circonstances de la mort de Marcellus François, un jeune Noir abattu lors d'une opération policière le 3 juillet dernier, à Montréal.

Dans ce rapport, qui doit être publié aujourd'hui mais que plusieurs médias ont pu consulter hier, le coroner parle de « fiasco institutionnel » et recommande une révision en profondeur des méthodes, normes et

procédures de l'organisation policière.

Originaire de Sainte-Lucie, Marcellus François avait été abattu d'une balle en plein front par le sergent Michel Tremblay, du SPCUM, à la suite d'une filature visant à mettre la main sur Kirt Haywood et Carol Richards, deux Noirs recherchés pour tentative de meurtre.

Le coroner Harvey Yarosky recommande notamment au ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, de nommer une ou des personnes afin de procéder à une révision approfondie, indépendante et globale du service de police de la CUM.

Il rappelle que les agents ont employé des expressions blessantes à l'endroit des Noirs durant la filature et suggère que le service de police mette sur pied un groupe de travail pour contrer le racisme chez les policiers.

Selon le coroner, l'auteur du coup de feu fatal, le sergent Michel Tremblay, a fait une erreur en tirant trop vite, mais il ne doit pas porter seul le blâme pour cette bétise.

L'enquête du coroner tenue l'automne dernier a permis d'entendre une quarantaine de témoins, dont deux personnes qui se trouvaient en

compagnie de Marcellus François au moment du coup de feu.

En rapport avec ces événements, la conjointe de Marcellus François, Sylvia Clark, et ses deux enfants ont déjà présenté une demande de compensation de 12 millions \$ au SPCUM et au procureur général, le 15 août dernier.

Me Braun attendait toutefois les conclusions de l'enquête du coroner pour transformer sa demande en poursuite.

Par ailleurs, les leaders de la communauté noire de Montréal devaient réévaluer hier l'opportunité de tenir

Voir page A-4 : Coroner

Le centre Parthenais déménagera à son tour dans l'est de Montréal

Pierre O'Neill

APRÈS L'HÔTEL-DIEU, c'est maintenant le centre de transition des prévenus de Parthenais que le gouvernement Bourassa s'apprête à déménager dans l'est de Montréal.

À sa prochaine réunion hebdomadaire, le conseil des ministres sera appelé à donner le feu vert au projet que lui soumettra le ministre des Approvisionnements et Services, M. Robert Dutil, responsable de la société qui gère les opérations immobilières du gouvernement.

Endossé par le Conseil du Trésor, le projet de ce nouveau centre de transition sera réalisé au coût de 45 millions \$ et créera 350 nouveaux emplois. Pouvant accueillir jusqu'à 400 prévenus en attente de comparution devant le tribunal, l'édifice sera érigé sur le boulevard Henri-Bourassa, tout juste à l'arrière de l'Institut Pinel, une institution pénitentiaire qui loge les détenus nécessitant des soins psychiatriques. Il ouvrira ses portes en mai 1994.

Depuis l'accession au pouvoir des libéraux en 1985, tous les titulaires de la Justice ont promis, chacun leur tour, la fermeture du centre Parthenais, surpeuplé, désuet et insécuritaire. La toute dernière mutinerie

survenue à la prison de Bordeaux a convaincu les autorités gouvernementales de l'urgence d'agir. Surtout que depuis ces derniers événements, l'opposition n'a cessé d'accuser le gouvernement de négligence et de prédire le pire. Pour prévenir, le gouvernement a jugé bon d'accélérer le processus et d'octroyer dans les meilleurs délais les contrats d'architecture et d'ingénierie.

Aspect politique important de cette décision, l'emplacement du nouveau centre de transition se trouve en plein cœur du comté de Lafontaine, représenté à l'Assemblée nationale par le libéral Jean-Claude Gobe. Cette acquisition, qui s'ajoute à une liste déjà longue de projets d'envergure, fait du député Gobe le plus favorisé du caucus et le plus envié de tous ses collègues. En plus d'avoir été choisi comme terrain d'accueil de l'Hôtel-Dieu et du centre Parthenais, le comté de Lafontaine bénéficiera du prolongement de l'autoroute 25, du prolongement du boulevard Henri-Bourassa, de la transformation en métro de surface de la ligne ferroviaire de banlieue qui mène à Repentigny, de 100 millions \$ de subventions dans ses parcs industriels, de la construction probable d'un incinérateur de

Voir page A-4 : Parthenais

Le projet de référendum pan-canadien se heurte à la Charte des droits

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LA STRATÉGIE constitutionnelle du gouvernement fédéral s'embourbe. Aussi bien son plan privilégié d'une offre au Québec négociée avec les autres provinces que sa solution de rechange d'une vaste consultation pan-canadienne sont compromis par d'importantes complications.

Le projet d'un référendum pan-canadien sur la Constitution est bloqué à la case départ, à ainsi avoir hier le gouvernement fédéral, laissant entendre que la production d'un projet de loi sur la question dès la mi-mai, tel que prévu, n'est plus acquise.

Sa rédaction, rapporte le ministre responsable Harvie André, se heurte à plusieurs difficultés dont l'hypothèse que certaines de ses dispositions contreviennent à la Charte des droits. « C'est beaucoup plus compliqué qu'en 1980 », a indiqué Brian Mul-

rooney qui ne parlait plus que d'un « avenir raisonnable » quand on l'a questionné sur son échéancier pour saisir le Parlement d'un projet de loi.

Entretemps, à la table de négociations avec les provinces, les efforts constitutionnels d'Ottawa, destinés à aboutir à une ébauche d'entente d'ici la fin du mois, ne produisent plus que des résultats au compte-gouttes.

À trois semaines de la date limite fixée par Ottawa et les autres provinces pour produire un projet d'entente, il devient de plus en plus apparent que les ministres, qui en sont à leur cinquième séance de discussions cette semaine, ne parviendront pas à régler des sujets importants de façon concluante.

C'est notamment le cas de la réforme du Sénat, qui a monopolisé la journée d'hier à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et qui a été classée par le ministre fédéral Joe Clark parmi les sujets que seules des dis-

Voir page A-4 : Référendum

Le chant du souterrain

La station McGill a été transformée hier en salle de concert où l'Orchestre Métropolitain, dirigé par Agnès Grossmann, a pendant plus d'une heure enterré les bruits cacophoniques des rames de métro, au grand ravissement des 4000 personnes qui ont écouté la musique classique de Mozart et d'autres grands maîtres. Il y en a même qui ont dansé la valse et la polka ! C'était la première fois qu'un orchestre symphonique se produisait dans cet endroit inusité et il y en aura une seconde, ce soir à 19 h. (Lire le texte de Marie Laurier en page B-3)

Les professionnels du Biodôme ont échappé aux appels d'offres

Bard, Bibeau et Vallerand étaient au courant des contrats

Laurent Soumis

LES QUATRE principales firmes de consultants professionnels qui se sont partagé des honoraires de 6 millions \$ pour transformer le Biodôme de Montréal en Biodôme étaient déjà choisies et à l'œuvre avant même l'annonce du projet par le premier ministre Robert Bourassa le 17 août 1989, et leur embauche formelle un mois plus tard par la Régie des installations olympiques (RIO), révèle de nouveaux documents obtenus récemment par LE DEVOIR.

Ces documents confirment que la RIO, qui comparait cet après-midi à Québec en commission parlementaire, n'a procédé à aucun concours ou appel d'offres sur invitation pour retenir les services des architectes et ingénieurs de Tétraul, Parent et Languedoc (TPL), Bouthillier, Parizeau et Associés (BPA), Pageau,

EXCLUSIF

Morel et Associés (PMA) et Groupe S.M. (GSM).

À toutes fins utiles, c'est Coplan, une filiale de TPL embauchée pour les plans préliminaires, qui a d'abord retenu ces firmes comme sous-traitantes au printemps 1989, avant que la RIO ne transforme leurs contrats en consultants à part entière en octobre 1989 pour l'aménagement du Biodôme en Biodôme au coût de 58 millions \$.

En février dernier, LE DEVOIR avait révélé que ces quatre firmes, qui ont vu leurs honoraires maintes fois bonifiés, comptaient parmi les plus importants cotisants de la caisse électorale du Parti libéral du Québec (PLQ).

Estimant qu'il n'y avait pas là « matière à scandale », la RIO avait

alors accusé LE DEVOIR de présenter « des faits incomplets », d'établir « des relations erronées » et de soutenir « des interprétations contraires à la vérité ».

Les nouveaux documents obtenus par LE DEVOIR contredisent la version officielle véhiculée en février dernier par les principaux responsables du dossier :

— celle de l'actuel président de la RIO et ex-bras droit du premier ministre, M. Pierre Bibeau, qui, attribuant au hasard l'omniprésence des firmes libérales, soutenait que tous les contrats, accordés dans les règles de l'art, l'avaient été au plus bas soumissionnaire sur invitation ou par appel d'offres public ;

— celle de l'ancien président de la RIO et ex-percepteur de la caisse électorale de Robert Bourassa, M. Jean-Marc Bard, qui affirmait n'être jamais intervenu dans l'octroi des

Voir page A-4 : Biodôme



L'ange passe

d'après Reuter et AP

PARIS — L'actrice d'origine allemande Marlene Dietrich est décédée hier après-midi à l'âge de 90 ans à Paris, où elle vivait retirée depuis de longues années.

Née à Berlin en 1901, elle était devenue une légende du cinéma grâce au film *L'Ange bleu* de Josef von Sternberg et la chanson *Lilly Marlene*.

Voir page A-4 : Marlene Dietrich



Congrès de l'ACFAS
du 11 au 15 mai 1992

Université de Montréal

LES SCIENCES, UNE HISTOIRE À SUIVRE

L'air que nous respirons, les gens qui nous gouvernent, nos écoles et nos lois, tout notre monde passe au peigne fin de l'investigation scientifique. Le 60e Congrès de l'Acfas, plus de 120 colloques, débats et tables-rondes, pour suivre notre monde et tenter de savoir où l'on va.

Pour information, composez le (514) 342-1411

Ryan admet le trop-plein des centres de détention et annonce des correctifs

Pierre April
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique Claude Ryan et son sous-ministre associé à la Direction des services correctionnels Normand Carrier ont admis, hier, que les centres de détention québécois sont régulièrement surpeuplés depuis novembre 1991.

Lors de l'étude des crédits de son ministère, M. Ryan et son plus proche collaborateur ont expliqué que ce surpeuplement soudain des prisons était imprévisible et ont annoncé une série de mesures correctrices.

« Il est arrivé, au cours de la dernière année, a précisé M. Ryan, qu'il y a eu une augmentation très significative du nombre moyen de personnes détenues dans les centres de détention et cette augmentation a été particulièrement accentuée dans des périodes de pointe comme celle que nous avons connue au cours des mois de février, mars et avril. »

De son côté, M. Carrier a souligné que sur une période de 25 mois il y avait effectivement eu surpopulation dans les prisons québécoises, d'une capacité de 3400 détenus, en novembre 1991 et en février, mars et avril 1992.

« On remarque une courbe ascendante qu'on n'avait à peu près jamais vue dans le passé et dont on essaie de comprendre les causes », a indiqué le sous-ministre.

« Sur la base de la moyenne mensuelle, a-t-il poursuivi, nous avons été en, surpopulation depuis le mois de février 1992. »

Elkas demande à Ottawa de relancer le chemin de fer

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — Le ministre des Transports du Québec, Sam Elkas, demande à son homologue fédéral, Jean Corbeil, de surseoir à tout nouvel abandon de lignes ferroviaires au Québec, le temps de mettre sur pied une stratégie de relance de l'industrie du chemin de fer.

Au cours des trois dernières années, 625 kilomètres de voie ferrée ont été abandonnés au Québec, a indiqué M. Elkas, cela au moment où les routes de la province, encombrées par les poids lourds, se détéri-

Pour remédier à la situation et éviter d'autres émeutes dans les prisons du Québec, M. Ryan a annoncé son intention d'accélérer les programmes de construction et de rénovation des centres de détention promiss depuis 1988.

Le ministre a annoncé que le budget de 151 millions \$ déjà approuvé par le Conseil du Trésor sera sensiblement augmenté pour faire face aux nouveaux besoins.

Les besoins criants de la prison de Bordeaux seront traités prioritairement. « Il y a des mesures ponctuelles qui s'imposent, a souligné M. Ryan, pour enlever les sources d'insatisfaction qui sont réelles et dont nous devons reconnaître l'existence. »

Le ministre, qui a visité il y a trois semaines le centre de détention de Bordeaux, a aussi reconnu qu'il faut prendre des mesures, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour transférer ailleurs les malades psychiatriques détenus dans cette prison.

Les prisons de Hull et Saint-Jérôme seront agrandies dans les plus brefs délais. La construction des centres de détention de Sept-Îles, Rimouski et Rivière-du-Loup sera aussi devancée.

Entre temps, environ 120 places additionnelles seront aménagées temporairement dans les centres de Cowansville, Valleyfield, Trois-Rivières, Sherbrooke, Baie-Comeau et New Carlisle.

Le réseau communautaire, où on pourrait facilement trouver 200 places, sera davantage mis à contribution, a conclu le ministre.

rent à un rythme accéléré.

Dans l'esprit de M. Elkas, il faut plutôt chercher à refaire du chemin de fer un moyen privilégié de transport des marchandises et mettre fin au démantèlement du réseau ferroviaire de base au Québec.

« On est en train de détruire nos routes, et ce n'est plus acceptable. On n'a plus les moyens de se permettre ça », a lancé M. Elkas, lors d'une conférence de presse, hier, à Québec.

Il en coûte, chaque année, 2200 \$ de plus pour entretenir un kilomètre de route que de chemin de fer, a précisé le ministre des Transports.

Six lois seront modifiées d'un seul coup pour aider les handicapés

Huguette Young
de la Presse canadienne

OTTAWA — C'est avec un grand soupir de soulagement que des groupes de défense des droits des handicapés ont accueilli hier le dépôt d'un projet de loi cadre destiné à faciliter l'accès des handicapés aux moyens de transport et à certains services gouvernementaux. Il veille également à éliminer certaines dispositions discriminatoires.

Première d'une série d'étapes, ce projet de loi modifie six lois d'un seul coup. Fruit de vastes consultations, ces nouvelles mesures constituent « un tremplin », a reconnu hier matin le secrétaire d'État et responsable de la Condition des personnes handicapées, M. Robert de Cotret. Il a ajouté cependant que de nombreux obstacles restaient à surmonter. Il envisage d'ailleurs de procéder à une nouvelle révision législative dans un avenir plus lointain.

Ce projet de loi cadre modifie la Loi nationale sur le transport pour éliminer « les barrières systémiques à l'intégration totale des personnes handicapées ». Bien que les grands transporteurs aériens sont généralement bien équipés pour recevoir des personnes en chaise roulante, a souligné le président du Conseil canadien des droits des handicapés, M. Jim Derksen, peu de transporteurs régionaux le sont.

Le projet de loi C-78 élargit aussi

la notion de citoyenneté. En outre, il énonce de nouvelles dispositions pour faciliter le témoignage en cour criminelle des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental. On songe notamment à leur permettre de témoigner derrière un écran à l'abri du regard de l'agresseur et à autoriser les témoignages sur bande vidéo.

Ces changements au Code pénal visent à protéger les personnes les plus vulnérables qui ont été brutalisées par leur donneur de soins ou qui ont été victimes d'agression sexuelle.

« Souvent, l'assaillant c'est le donneur de soins, l'infirmier ou la personne qui est responsable des soins à l'intérieur d'une institution », a expliqué Mme Dulcie McCallum, avocate pour le compte d'une association de défense des droits des handicapés.

La loi électorale sera également modifiée pour tenir compte des besoins particuliers des handicapés. Elle devra prévoir l'accès des personnes handicapées aux bureaux de scrutin, des bureaux de scrutin mobiles et élargira l'accès au vote dans les institutions hospitalières. Les handicapés qui veulent se présenter comme candidats jouiront des mêmes privilèges que d'autres candidats et pourront déduire leurs dépenses personnelles.

Grâce à de nouvelles mesures qui devraient être annoncées sous peu par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Bernard Valcourt, les

immigrants handicapés, souvent séparés de leur famille au Canada, ne seront pas repoussés automatiquement aux frontières. La loi actuelle contient une clause qui exige la production de rapports médicaux et qui, de ce fait, porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes handicapées, a fait valoir un responsable.

Le gouvernement fédéral doit formuler des lignes directrices à l'intention du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour obliger les radiodiffuseurs à augmenter les émissions sous-titrées à l'intention des sourds et des malentendants.

Enfin, on prévoit modifier la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour rendre de nombreux documents gouvernementaux accessibles sous d'autres formats tels que des disquettes, des audiocassettes, des imprimés en gros caractère et en braille.

Pour sa part, la députée libérale Beth Phinney trouve les intentions du gouvernement louables, mais le texte législatif plutôt « timide et mou. »

« Les handicapés s'attendaient à ce que le projet de loi prévoit un calendrier de mise en oeuvre, des dates-butoir et des mécanismes d'application, a-t-elle reproché. Or, on ne leur a promis qu'une multitude d'études, des concertations et des délais. »

Un accrochage Canada-CE sur la pêche intensive devant les délégués de 66 pays

CANCUN, Mexique (AP) — Le ministre canadien des Pêches et Océans, M. John Crosbie, a accusé certains pays de la Communauté européenne, hier, de considérer « le droit de pêcher en haute mer comme un permis de pêcher à volonté, quelles qu'en soient les conséquences ».

M. Crosbie s'adressait à la Conférence internationale sur les pêches responsables, qui réunit les représentants de 66 pays, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Selon le ministre canadien, des pays comme l'Espagne et le Portugal prennent tellement plus de poisson qu'il ne faudrait, à l'extrémité des bancs de Terre-Neuve, que le Canada a dû baisser ses quotas de

plus de 50 % au cours des cinq dernières années.

Aux délégués, qui discutent de la création d'un code international de pratique des pêches responsables, M. Crosbie a demandé qu'on reconnaisse les responsabilités et les intérêts spéciaux des États côtiers dans la conservation et la gestion des stocks transfrontaliers en haute mer.

« Aucune pêche côtière n'est plus vulnérable, face au déclin des stocks, que celle dont le poisson migre entre la zone de juridiction de l'État côtier et la haute mer », a-t-il fait remarquer.

M. Laurent Van De Poel, conseiller à la commission des pêches de la CEE, a reproché à M. Crosbie de fournir une version « simpliste » de la situation.

La diminution des stocks de poisson, a-t-il indiqué, est due à plusieurs facteurs, dont le temps et les changements de la température de l'eau, et non seulement à la pêche en haute mer.

Le directeur de la politique halieutique de Nouvelle-Zélande, M. Tom McClurg, s'est quant à lui fait l'écho des plaintes du Canada. Il a reconnu que la pêche hauturière pouvait avoir « des conséquences très graves » pour plusieurs espèces, dont les poissons migratoires comme le thon.

La collaboration nécessaire pour protéger des espèces migratoires est souvent inexistante, a-t-il déclaré, et certains pays pêchent en haute mer « comme s'ils n'étaient soumis à aucune contrainte ».

EN BREF...

Vote de grève retardé au Soleil

RÉUNI en assemblée générale, le Syndicat des journalistes du *Soleil* a décidé de reporter au 20 mai prochain le vote de grève qui devait avoir lieu hier. Malgré la recommandation de leur exécutif de procéder à ce vote sans plus tarder, les syndiqués ont préféré prendre connaissance des offres globales du quotidien qui seront déposées le 15 mai. Les négociations entre *Le Soleil* et ses journalistes achoppent principalement sur l'importance des collaborations extérieures.

Petits travaux, grosse factures

QUÉBEC — Poursuivis par l'Office de la protection du consommateur, Automobiles Plymouth Chrysler, de Laval, et son administrateur Gérard Drolet viennent d'être condamnés à des amendes totalisant 8400 \$ pour avoir facturé aux consommateurs des heures de travail qui n'avaient jamais été effectuées par les mécaniciens de l'entreprise. À la suite d'une enquête approfondie menée par l'Office, le concessionnaire Chrysler du boulevard des Laurentides, à Pont-Viau, a en effet admis avoir fait payer les consommateurs pour des heures qui n'avaient jamais été réellement travaillées, alors qu'aucune évaluation écrite n'avait été fournie au préalable.

Supermarchés pillés par des affamés

RIO DE JANEIRO (Reuter) — Des habitants de favelas de Rio de Janeiro ont pillé quatre supermarchés de la ville cette semaine aux cris de « nous voulons de la nourriture ». La police a annoncé hier qu'elle enquêtait sur l'éventuelle implication de trafiquants de drogue dans ces raids. Elle a arrêté 17 personnes à la suite des pillages intervenus mardi à l'aube dans la zone nord de la ville. Les attaques de supermarchés constituent la dernière manifestation de la criminalité à Rio. Depuis le 7 avril, on en a dénombré 23. Le quotidien *O Dia* citant hier le président de la Fédération des associations de la communauté des favelas, Pedro Moreira, a expliqué que les trafiquants de drogue étaient derrière les pillages des supermarchés. « Bien sûr, la misère est un facteur important, mais nombre d'entre eux sont des actes organisés », a déclaré Pedro Moreira.

MESSAGE POUR LES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DU MANITOBA

En 1982 le Canada adoptait la Charte canadienne des droits et libertés. En adoptant cette loi constitutionnelle, les premiers ministres du pays reconnaissaient le droit pour les francophones et les anglophones, vivant en milieu minoritaire, à une instruction dans leur langue et à la gérance de leurs propres établissements d'enseignement.

Dix ans plus tard, le gouvernement du Manitoba ne respecte toujours pas la loi la plus importante du pays.

Pourtant le premier ministre Filmon a déclaré à plusieurs reprises que son gouvernement respecterait la loi et acceptait le jugement de la plus haute instance judiciaire du pays, la Cour suprême du Canada, qui a confirmé ces droits en éducation pour les anglophones du Québec et les francophones ailleurs au Canada.

À l'heure où les politiciens négocient une nouvelle constitution, plusieurs, dont Monsieur Gary Filmon, sont hors la loi.

Aujourd'hui, le premier ministre du Québec rencontrera notre premier ministre pour discuter de renouvellement constitutionnel.

Nous demandons au premier ministre Bourassa de rappeler à Monsieur Filmon que les Québécois sont extrêmement généreux, en matière d'éducation, envers leur minorité anglophone.

Nous demandons à Monsieur Bourassa de rappeler au premier ministre Filmon que sa minorité possède et gère toutes ses institutions d'enseignement, du préscolaire à l'universitaire.

Nous demandons enfin à Monsieur Bourassa de rappeler à Monsieur Filmon qu'il ne peut pas en dire autant.

De Monsieur Filmon, nous attendons qu'il fasse preuve du leadership qui est normalement dévolu aux hommes d'États. Nous demandons au chef du gouvernement du Manitoba qu'il démontre clairement qu'il travaille à l'édification d'un Canada meilleur, tolérant et respectueux de la loi du pays.

Nous demandons au premier ministre du Manitoba qu'il s'engage à respecter intégralement l'article 23 de la Charte qui nous reconnaît nos droits en éducation.

Sinon, les citoyens canadiens ne pourront pas faire autrement que remettre en question l'honnêteté de politiciens qui, s'ils étaient de simples citoyens, auraient été traduits en justice et emprisonnés pour ne pas avoir respecté la loi la plus importante du pays, la Constitution canadienne.

Les parents franco-manitobains
Gilbert Savard, président
La Fédération provinciale des comités de parents du Manitoba

L'école commencerait le 31 août mais sans prolongement de l'année scolaire

Caroline Montpetit

LA PROCHAINE année scolaire débutera le 31 août pour tous les élèves de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

C'est du moins ce que suggère une proposition du service aux étudiants de la commission scolaire, soumise au conseil des commissaires hier en fin d'après-midi.

La CECM maintiendra sa semaine de relâche au mois de février, et l'année scolaire demeurera de 183 jours de classe, contrairement à ce que souhaitait le service des études de la CECM.

Les professeurs entreprendront leur prochaine année de travail le 26 août 1992.

La CECM s'incline ainsi devant l'Alliance des professeurs de Montréal qui s'opposait à l'abolition de la semaine de relâche au profit d'un prolongement de l'année scolaire.

Le service des études prévoit l'intégration de six journées pédagogiques aux 800 heures de cours et leçons des enseignants à l'éducation des adultes, ainsi que l'ajout de deux journées pédagogiques aux enseignants du secteur professionnel.

Les enseignants du secteur des jeunes de la CECM bénéficient présentement de 17 journées pédagogiques sur un total de 200 jours de travail.

Dans un communiqué, la CECM a fait savoir qu'une table de travail paritaire serait aussi créée afin de faire disparaître « les derniers irritants dans ce dossier ».

Par ailleurs, cinquante-trois élèves de sixième année, provenant de toutes les régions du Québec, participeront à la finale télévisée de la Dictée PGL, initiée par la Fondation Paul-Gérin-Lajoie, et portant sur les thèmes de l'environnement et du partage international.

Cette émission spéciale, de 90 minutes, se tiendra le 3 juin prochain, sur les ondes de Radio-Québec.

C'est le ministre de l'Éducation lui-même, M. Michel Pagé, qui dictera le texte de 150 mots aux 53 participants.

Au cours de la dernière année, 516 écoles ont administré la dictée de la Fondation à leurs élèves de tous les niveaux du primaire. Seuls les élèves de 6ème année étaient admissibles pour la finale.

Tous les participants se sont d'abord soumis à une dictée de réchauffement, qui avait pour but de les familiariser avec les termes de l'exercice éliminatoire, administré en mars.

Dans chaque école, la direction a procédé à un tirage entre les 10 élèves qui avaient obtenu le moins de fautes à la dictée du mois de mars.

Enfin, grâce à une cueillette de fonds effectuée dans les classes, 200 000 \$ ont été amassés pour soutenir le développement international dans le domaine de l'éducation.

Les témoignages de sympathie affluent après le décès du conseiller Raymond Blain

Laurent Soumis

LE DÉCÈS, mardi, du conseiller municipal du district de Saint-Jacques, M. Raymond Blain, ouvre la porte à des élections partielles à l'Hôtel de ville de Montréal l'automne prochain.

Mais comme l'expliquait hier au DEVOIR le greffier de la Ville, Me Léon Laberge, la date du scrutin pose déjà problème.

En fait, la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que le scrutin devrait se tenir au plus tard dimanche le 6 septembre prochain.

Or cette date coïncide avec le long congé de la Fête du Travail, « ce qui n'est pas heureux pour l'exercice du droit le plus sacré des citoyens », estime Me Laberge.

Reste la possibilité de devancer le scrutin au 30 août, ce qui placerait alors le greffier dans l'obligation de confectionner la liste électorale en plein mois de juillet, une période où plusieurs Montréalais s'absentent pour leurs vacances annuelles.

Tant et si bien que Me Laberge évoquait hier la possibilité, prévue à la loi, de s'adresser au ministre des Affaires municipales pour obtenir l'autorisation de repousser le scrutin un plus tard l'automne prochain.

Pendant ce temps hier, les témoignages de sympathies ont afflué pour réconforter les proches de M. Raymond Blain, décédé des suites d'une maladie.

Hier, le maire de Montréal, M. Jean Doré, a émis un communiqué au nom des membres du Conseil municipal exprimant ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches du conseiller de Saint-Jacques.

« Ami de la première heure, Raymond Blain aura consacré jusqu'au bout toute son énergie à défendre sa ville, son quartier et les gens qui l'habitaient, déclare le maire. Nous sommes tous profondément attristés par la perte de ce collègue et ami qui a cheminé à nos côtés depuis une dizaine d'années et qui a mis au service des causes auxquelles il croyait un courage et une force de conviction hors du commun. Raymond aura mené ses batailles avec une droiture exceptionnelle. »

Pour sa part, le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Michel Hamelin, a exprimé ses sympathies au nom des membres de la CUM.

« M. Blain était un homme de conviction pleinement dévoué aux causes qui lui étaient chères et qu'il défendait avec acharnement, déclarait-il. Il s'est toujours acquitté de ses obligations professionnelles avec dévouement et efficacité. »

« Il a consacré une partie de sa vie à lutter contre l'injustice et à défendre la liberté et la tolérance. Nous

garderons de cet homme public le souvenir d'un homme bon et courageux qui, malgré sa courte existence, a donné le meilleur de lui-même à ses concitoyens et concitoyennes », concluait M. Hamelin.

Le député péquiste de Saint-Jacques à l'Assemblée nationale, M. André Boulerice, a souligné quant à lui le travail non partisan de M. Blain attaché à la défense du bien commun.

Né en 1951, M. Blain a fait ses études de droit à l'Université de Montréal et en sociologie des sciences et animation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Président de la Confédération des loisirs du Québec, puis du Regroupement des organismes de loisirs du Québec, M. Blain siège au conseil d'administration du Bureau international du tourisme social.

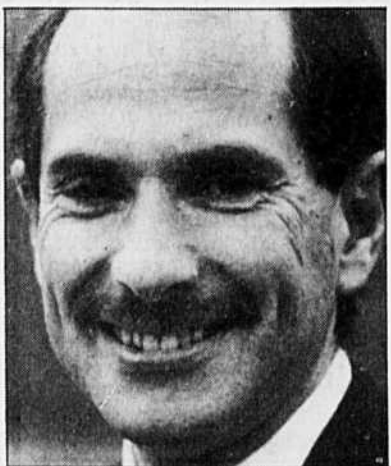
Élu conseiller municipal du district Saint-Jacques en 1986, il fut conseiller associé du comité exécutif de la Ville de Montréal en matière de développement communautaire et de loisirs aux côtés de sa collègue responsable Léa Cousineau.

Il a assuré la préparation des politiques municipales en matière de cyclisme, de sida et de protection des non-fumeurs.

Il siégeait alors comme membre de la Commission de développement communautaire, vice-président du Comité-conseil de l'arrondissement Ville-Marie, et membre du Comité-conseil de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal/Centre-Sud.

Réélu en 1990, M. Blain accepta de siéger à la Commission de la sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

M. Blain passera en outre à l'histoire comme le premier politicien qui afficha publiquement son homosexualité dans le cadre de la campagne électorale de 1986 dans Saint-Jacques, une circonscription qui englobe le village et une bonne partie de la communauté gaie montréalaise.



Raymond Blain

La CSN est scandalisée par le recul de Blais

LA DÉCISION du ministre fédéral des Consommateurs et Société, Pierre Blais, de retirer de son projet de loi sur les faillites la mise en place d'un fonds de protection pour les salariés victimes d'une faillite de leur employeur, est un « recul non fondé et une décision scandaleuse ».

C'est ce qu'a indiqué hier le président de la CSN, Gérard Larose, en pressant M. Blais de revenir sur sa décision compte tenu du caractère désuet de la loi.

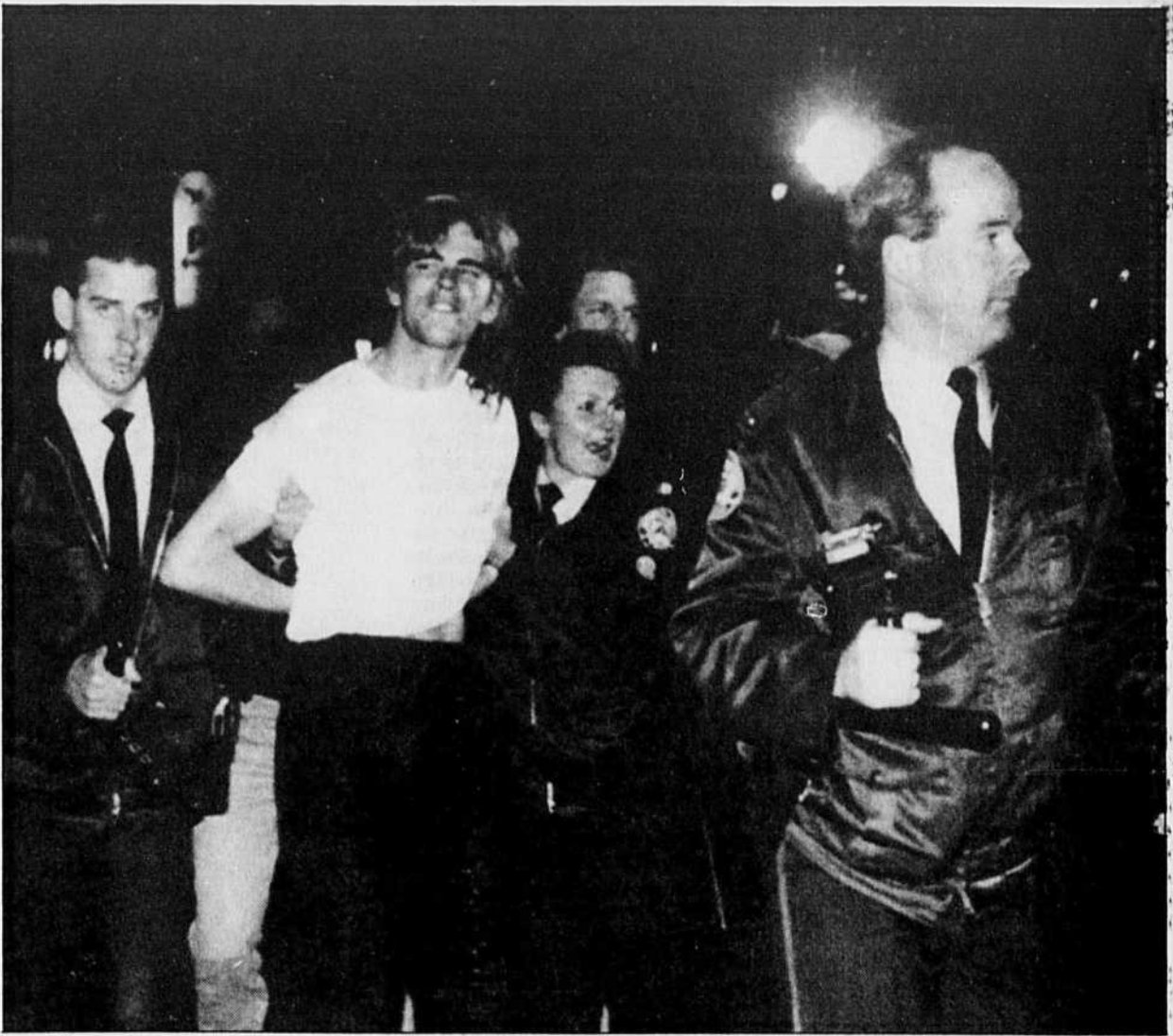
« L'urgence de réviser une loi inchangée depuis 1949 vient du fait que les garanties pour les travailleurs sont quasi absentes, explique Larose. Or, c'est précisément en reportant à plus tard cet aspect fondamental que le ministre compromet lui-même une réforme majeure. »

En décembre 1991, devant le comité parlementaire chargé d'étudier la question, la CSN avait proposé l'institution d'un fonds d'indemnisation des créances salariales, et de-

mandé à ce que soit haussé à 3000 \$ le seuil des prestations à verser par le fonds. Elle avait également suggéré que soit élargie la notion de salaire pour inclure les sommes provenant des régimes de rémunération — fonds de pension et assurances collectives — de même que toutes les déductions à la source et préavis de mise à pied.

La CSN avait également mis de l'avant l'idée de recouvrer les créances salariales en cas de fermeture d'une entreprise, ce que le projet de loi ne prévoyait pas.

Expliquant que dans un contexte de récession les travailleurs sont laissés sans protection lors d'une fermeture d'entreprise, la CSN demande que ces individus puissent toucher des prestations provenant du fonds constitué en vue de protéger les créances salariales sans qu'il soit nécessaire que l'entreprise ait fait faillite, soit insolvable ou mise sous séquestre.



Un homme est arrêté par les policiers lors d'une seconde nuit de violence à Toronto.

Toronto reste sonnée après une deuxième nuit d'émeutes

Suzanne Dansereau
de la Presse canadienne

TORONTO — Après deux soirs consécutifs de vandalisme, les Torontois sont en train de se demander ce qui est arrivé à leur ville et à l'harmonie raciale à laquelle ils ont cru.

Durant la nuit de mardi à mercredi, au moins deux personnes ont été arrêtées, après que des cocktails Molotov eurent explosé sur la rue Yonge, près du Centre Eaton, dans le centre-ville de Toronto.

Des centaines de jeunes — blancs et noirs — se sont d'ailleurs mesurés à des policiers en tenue anti-émeute, dans ce qui ressemblait à une réplique à échelle réduite des émeutes qui avaient secoué la capitale ontarienne la veille.

On n'a rapporté aucun blessé, mais les vêtements d'un jeune homme a pris feu alors qu'il tentait d'éteindre un cocktail Molotov ayant explosé dans la rue.

Au moins un magasin du centre-ville, une bijouterie, a été la cible de vandales, a déclaré la police.

Le Centre Eaton, qui avait été endommagé lundi soir, avait fermé ses portes plus tôt que d'habitude, hier soir, tandis qu'un centre de salles de cinéma du centre-ville est demeuré fermé malgré la soirée à rabais prévue les mardis soirs.

Prenant la parole dans la rue, sur les ondes radiophoniques et dans les journaux, des Torontois ont exprimé un mélange d'amertume, de rage et d'étonnement face à la tournure des événements depuis la manifestation anti-raciste de lundi.

Un bon nombre d'entre eux — y compris des Noirs — estiment que le saccage qui a eu lieu après la manifestation de lundi et qui a repris mardi soir n'avait rien à avoir avec les problèmes de racisme dont souffre la Ville-Reine.

« Toronto la pure est devenue Toronto la laide et il est temps que les gens s'en aperçoivent », a dit un technicien noir de 35 ans qui a refusé de s'identifier. « Notre ville est devenue comme New York, c'est alarmant », a renchéri Lianne Castellani, une jeune femme de 23 ans.

« C'était une pâle imitation de Los Angeles, pas très originale d'ailleurs, et il n'y avait pas de motif anti-raciste là-dedans. Une gang d'imbéciles ont profité de la manifestation pour se déchaîner. Ce sont les mêmes qui foutent la pagaille après la coupe Grey ou lors du Nouvel An », soutenait hier Don Christensen, un homme d'affaires de 48 ans.

« Moi je suis Noire et c'est un Blanc qui a saccagé ma vitrine. Tout cela n'a donc rien à voir avec le racisme », disait hier Sonya, la gérante du « Giant Jean Store », une boutique de jeans qui a été saccagée sur la rue Yonge.

Sur les lignes ouvertes et dans les journaux, où l'événement est abondamment discuté depuis deux jours, beaucoup d'animateurs s'acharnent sur les leaders de la communauté noire. Hier midi, Paul Mott, de la station CJRN-710, a accusé le président du Black Action Committee Dudley Laws d'inciter les Noirs à la violence avec ses propos contre la police. « Le Black Action Committee est une or-

ganisation raciste et son président, devrait être foutu dehors ». Peter Wothington, du Toronto Star, disait la même chose dans sa chronique d'hier.

De leur côté, les spécialistes de mouvements sociaux — sondeurs, psychologues, sociologues, historiens — essaient d'identifier les causes de la violence : racisme, brutalité policière, pauvreté ou « Hooligans ».

Le racisme ici est-il aussi fort qu'aux États-Unis ? Non, ont répliqué hier tous les Noirs interrogés dans la rue.

« Nous vivons à une époque où les groupes minoritaires — les Noirs, les femmes, les autochtones — refusent de continuer de vivre en marge de la société. Et tout ceci se passe alors qu'une récession frappe notre pays », disait hier le sondeur Michael Adams, de la firme Environnics, interrogé lors de l'émission *Morning Side* sur les ondes de Radio-Canada.

De plus, M. Adams faisait remarquer qu'aujourd'hui 30 ou 40 % des jeunes sont des décrocheurs scolaires.

Mais mettre les récents événements sur le dos des délinquants et du hooliganisme est trop facile, disait de son côté le chroniqueur Thomas Walkom, du Toronto Star.

« C'est vrai qu'il y a du hooliganisme, mais la question à se poser est la suivante : pourquoi ? (...) Comment s'assurer que tous les gens aient une chance égale de réussir dans la société ? Je n'ai pas la réponse, mais cela se rapproche de l'idée de s'assurer qu'il y ait suffisamment de jobs pour tout le monde — Noirs et Blancs ».

AVION + HÔTEL
À PARTIR DE

349\$*

* OCCUPATION DOUBLE
+ 199 \$ TAXES ET SERVICES
INCLUS

VOTRE SPÉCIALISTE
DES ANTILLES FRANÇAISES

**MARTINIQUE
GUADELOUPE**

**corail
tours**

VOL SEULEMENT
À PARTIR DE

199\$**

** TAXE D'AÉROPORT 43 \$

(514) 849-8119
PERMIS DU QUÉBEC

R'AFFINÉ

MUSÉE McCORD

RÉOUVERTURE LE 9 MAI
PORTES OUVERTES LE SAMEDI 9 MAI DE 10 H À 21 H
ET LE DIMANCHE 10 MAI DE 10 H À 17 H

Heures d'ouverture : mardi, mercredi et vendredi de 10 h à 18 h ;
jeudi de 10 h à 21 h ; samedi et dimanche de 10 h à 17 h ; fermé le lundi, sauf les jours fériés.
690, rue Sherbrooke ouest • (514) 398 7100 • Métro McGill • Autobus 24

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Blodôme

premiers contrats; — et celle enfin du ministre responsable, M. André Vallerand, qui, ne voyant rien « d'illégal ou d'illégitime » dans le processus, jouait la carte de la surprise en commission parlementaire.

■ Daté du 27 septembre 1989, un premier rapport interne du vice-président aux immeubles et équipements de la RIO, M. Serge Talbot, révèle d'abord que les experts de Coplanam avaient eu recours depuis plusieurs mois « dans le cadre de leur mandat et à même leurs honoraires » aux services de GSM, BPA et PMA.

■ « Leur connaissance du dossier et particulièrement celle des équipements existants est un gage de succès et d'économie de temps et de travaux », expliquait M. Talbot au conseil d'administration de la RIO pour justifier le choix des firmes déjà « impliquées dans le projet ».

■ Daté du 23 août 1989, le procès-verbal de la première réunion du comité de gestion du Biodôme, formé de M. Talbot et du directeur du Jardin botanique Pierre Bourque, révèle en outre que six jours après l'annonce du projet par le premier ministre, le comité avait déjà en main une proposition d'honoraires des quatre firmes pour la poursuite des travaux. Ce procès-verbal ne fait d'ailleurs état d'aucune autre proposition.

■ Les cinq premiers procès-verbaux du comité de gestion du Biodôme (23 et 28 août, 13, 20 et 29 septembre 1989) soulèvent ensuite l'épineuse question des conflits d'intérêts que passe totalement sous silence le rapport Talbot.

■ En fait, ils indiquent que l'architecte Michel Lincourt, de Coplanam, a participé à toutes les réunions où furent débattus les honoraires et contrats de sa société-mère, TPL, et des firmes BPA, PMA et GSM.

■ Ainsi, celui du 23 août 1989 indique que l'architecte Lincourt proposait « un contrat global à Coplanam, tous les autres consultants étant des sous-traitants comme lors des étapes précédentes ».

■ Le procès-verbal du 28 août 1989 atteste également de l'intervention du président de la RIO à l'époque, M. Jean-Marc Bard, pour préparer la signature de quatre contrats séparés avec les firmes choisies sans appel d'offres.

■ Le rapport Talbot du 27 septembre 1989 confirme en outre que le comité de gestion du Biodôme relevait « directement du président-directeur général de la RIO ».

■ Aujourd'hui président de la Société de l'assurance-automobile du Québec, M. Bard était à ce moment sous-ministre responsable du fichier *Rosalie* institué par le gouvernement Lévesque pour mettre fin au patronage.

■ Un document interne du comité de gestion adopté le 29 septembre 1989 indique finalement que les firmes TPL, BPA, PMA et GSM figuraient déjà à l'organigramme du Biodôme trois jours avant l'octroi formel des contrats.

■ Tous les documents du DEVOIR indiquent que le conseil d'administration de la RIO a sanctionné le 2 octobre 1989 le recours et le résultat de ce procédé de sélection pour le moins inusité. Et la négociation des honoraires eut lieu après coup, mentionnent les documents.

■ Précisons que « la RIO est entièrement libre d'accorder les contrats de services professionnels selon la méthode qu'elle juge opportune », comme le déplorait d'ailleurs le Groupe de travail sur le processus d'octroi des contrats gouvernementaux dans un rapport transmis au premier ministre Bourassa le 18 mai 1990.

Dans toute cette affaire, seule la première étude de faisabilité de 40 000 \$ confiée à Coplanam le 13 juillet 1988 donna lieu à un concours et un jury de sélection formé de représentants de la Ville de Montréal et de la RIO.

■ Le rapport du jury révèle qu'aucun pointage ne fut alloué pour l'enveloppe budgétaire du projet, que le plus bas des cinq soumissionnaires fut écarté, et que Coplanam triompha de ses concurrents grâce à un meilleur pointage, « principalement au niveau de la compréhension du mandat et de l'approche méthodologique qui se veut plus innovatrice et participative ».

Le jury était formé, outre de MM. Talbot et Bourque, de M. Pierre Lamoureux, chef de section des con-

trats de professionnels, et de Mme Claude Benoît, chargée de l'étude à la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDÉC), tous deux de la Ville de Montréal.

Incidentement, après avoir siégé sur le jury qui a choisi Coplanam, Mme Benoît a quitté la Ville pour réapparaître dans l'organigramme du Biodôme à titre de consultante de Municonsult, puis à son compte (consortium Métamorphoses Claude Benoît), choisie par le comité de gestion du Biodôme — sur lequel siégeait Coplanam/TPL — pour le contrat des aspects muséologiques et de communication du projet.

■ Après son premier contrat de 40 000 \$, Coplanam obtint un nouveau contrat de 600 000 \$ en avril 1989 pour les études préliminaires dans le cadre duquel elle fit appel aux services de TPL, BPA, PMA et GSM.

En bout de ligne, ces quatre firmes se sont partagé à elles seules les trois quarts de l'enveloppe budgétaire des professionnels qui a augmenté de 60 % depuis la nomination de M. Bibeau à la tête de la RIO.

Dans le cas de GSM, présidé par l'homme d'affaires Bernard Poulin, grand ami de M. Bibeau, les augmentations ont dépassé de 100 % son contrat de base et de 270 % son offre initiale, comme en font foi les documents du DEVOIR.

■ La correspondance entre le ministre responsable et la RIO confirme enfin que M. André Vallerand était au courant depuis le printemps 1991 des problèmes de sélection des firmes et de dépassements d'honoraires professionnels au Biodôme.

◆ Coroner

une manifestation anti-raciste, samedi, à Montréal.

Dan Philips, de la Coalition nationale des Noirs du Québec, a dit avoir été inondé d'appels demandant que la marche n'ait pas lieu par crainte d'une éruption de violence inspirée par les événements de Los Angeles et Toronto.

Les leaders de la communauté, qui se réjouissent des conclusions du rapport du coroner, devaient se réunir hier soir et faire part de leur décision aujourd'hui.

◆ Parthenais

déchets domestiques au coût de 27 million \$ et de l'implantation de l'École provinciale de la métallurgie.

Ce qui n'était encore hier qu'une hypothèse sans fondement apparaît aujourd'hui comme la mise en œuvre d'une stratégie politique mûrement réfléchie : les libéraux se préparent à combattre les péquistes (RCM) aux élections municipales de 1994 et, dans cette optique, sont en train de fabriquer un adversaire à Jean Doré.

À travers la polémique générée par l'annonce du déménagement de l'Hôtel-Dieu, Jean-Claude Gobe s'est révélé un redoutable *bater*. Volontaire pour toutes les tribunes médiatiques qui lui étaient offertes, il a foncé avec ferveur et compte aujourd'hui au nombre des ses victimes, le maire Doré, le président de la CSN, Gérard Larose, le député péquiste de Pointe-aux-Trembles, Michel Bourdon, un porte-parole médical du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu et quelques autres intervenants moins connus.

Cette performance du député de Lafontaine a étonné et impressionné ses collègues du caucus libéral. Et, surtout, lui a valu l'appréciation de plusieurs ministres et même de son chef, Robert Bourassa, qui a effectué une démarche spéciale pour l'en féliciter. Tous l'ont encouragé à poursuivre cette stratégie d'affrontement avec Jean Doré. Quelques ministres, dont Marc-Yvan Côté, lui ont suggéré d'amorcer dès maintenant les préparatifs de sa candidature en vue des prochaines élections municipales. Dans laquelle perspective, il serait assuré de l'appui de la machine libérale. Pourquoi cette hâte à ouvrir le jeu deux ans avant les prochaines municipales ? Pour décourager les velléités de candidature de Marcel Masse, explique-t-on chez les libéraux, qui ne veulent pas le voir dans le paysage.

Interrogé par LE DEVOIR, Jean-Claude Gobe a reconnu que le défi l'attire, que l'insistante sollicitation dont il est l'objet depuis quelque temps le réconforte et mérite réflexion. Une réaction qui en dit beaucoup sur les intentions politiques du président du caucus libéral de l'est de Montréal : « En 1990, Mme Nicole Gagnon-Larocque avait sollicité ma candidature sous la bannière du Parti civique. Cette fois-ci, l'invitation est plus intéressante et cela alimente ma réflexion. Face à l'état déplorable de l'administration Doré et des finances publiques de Montréal, c'est évident qu'il va falloir que quel'un prenne ses responsabilités. Un homme politique qui est prêt à servir ses concitoyens doit s'engager dans l'action quand la situation l'exige ».

◆ Marlene Dietrich

Ironie du sort, la dernière grande star de l'histoire du cinéma est morte à la veille de l'ouverture du 45e festival de Cannes, dont elle illustre l'affiche.

« C'était la dernière des grandes. La génération actuelle arrive très bas par rapport à elle », a dit Gilles Jacob, organisateur du festival.

Une des dernières volontés de Marlene Dietrich était d'être inhumée à Berlin, a déclaré hier soir son petit-fils Pierre Riga. « Après la chute du Mur, elle avait exprimé le souhait d'être enterrée à Berlin à côté de sa mère. Nous sommes en train de prendre des dispositions en ce sens », a-t-il précisé.

La dépouille de l'actrice était entourée d'un drapeau tricolore lorsqu'elle a quitté le domicile parisien à bord d'un corbillard escorté de CRS.

Aussitôt connue la mort de Marlene Dietrich, quelques dizaines d'admirateurs se sont présentés devant son domicile, 16 avenue Montaigne, dans le 8e arrondissement, en face de l'hôtel Plaza-Athénée.

« Elle est morte à 15 h, toute seule, en regardant des photos de sa famille. Elle avait vécu dans la discrétion, il faut qu'elle disparaisse dans la discrétion », a dit à Reuter son avocat depuis 30 ans, Me Jacques Kam.

Il a confirmé implicitement que l'actrice était décédée de mort naturelle. « C'est un problème qui arrive à beaucoup de monde », a-t-il dit.

Actrice « touchable », Marlene Dietrich s'était produite pour la dernière fois sur scène en 1976 à l'Espace Cardin à Paris.

Depuis 1981, elle ne quittait plus son appartement et imposait un silence total sur sa vie privée au cercle restreint de ses proches.

Marlene Dietrich s'était plainte à maintes reprises de la presse à propos de son âge, refusant avec force de fêter ses 80 ans. « Je n'ai pas 80 ans mais 77 ans. Mon passeport le prouve », disait-elle. Elle avait adopté la même position pour ses 90 ans.

L'actrice s'était également battue avec les administrateurs de son immeuble car elle jugeait les charges trop chères. Elle avait été menacée à plusieurs reprises d'expulsion.

Le cinéaste Marcel Carné, l'un des plus grands metteurs en scène de la génération de Marlene Dietrich, a salué « la grande classe » d'un « mythe » qui laissera « une image inoubliable ».

« Cette génération et les générations suivantes penseront à elle jusqu'à leur mort, c'est l'évidence même. Ça fait partie des acteurs et des actrices qu'on n'oubliera pas », a-t-il dit.

Il a précisé n'avoir jamais connu les raisons de « l'histoire d'amour » entre l'actrice et Paris.

La comédienne Arietty a regretté la mort d'un « immense nom de l'histoire du cinéma » qui connaissait admirablement son métier.

« J'aime les gens ou je ne les aime pas. Elle avait un immense talent et puis voilà. Elle a toujours été remarquable partout. D'abord elle avait une gueule, elle n'avait pas la gueule de tout le monde ».

Dans une ancienne interview diffusée hier sur France-info, Marlene Dietrich expliquait la naissance de sa « légende » grâce à « l'art » de Josef von Sternberg.

« Je crois que ça a commencé parce qu'on m'a confondu avec le personnage de l'Ange bleu. Parce qu'on m'appelle l'Ange bleu, c'est la boîte de nuit, le cabaret qui s'appelle l'Ange bleu dans le film. Ce n'était pas moi l'Ange bleu. Mais maintenant, c'est moi ».

Elle soulignait qu'à cette époque « les héroïnes de films étaient des filles bien » et que c'était le premier film qui tournait « autour d'une femme de mauvaise habitude, amoureuse et quand même tout à fait naturelle ».

« C'était la première fois qu'un personnage comme ça était sur l'écran, dans un rôle si important, ça a fait beaucoup d'impression. Et si j'avais été déjà connue avant le film, la légende ne se serait pas faite ».

Inoubliable interprète, de *L'Ange bleu* réalisé en 1929, Marlene Dietrich a incarné l'éternel féminin pendant plus d'un demi-siècle.

L'image de celle en qui Jean Cocteau saluait « la beauté qui s'impose et qui illumine par l'intérieur » restera à jamais associée à la chanteuse de cabaret du film de Josef von Sternberg, dont les bas noirs soulignaient le galbe de jambes devenues universellement célèbres.

Allemande de naissance, mais naturalisée Américaine après son refus du régime nazi dans les années 1930, c'est à Paris que Marlene Dietrich avait choisi de finir ses jours, déclarant qu'elle voulait être enterrée dans un village de France.

De la « gretchen » timide aux bonnes joues rondes et aux habitudes

gauches qu'il rencontre en 1929, Von Sternberg fera en six ans et sept films une des reines d'Hollywood, avec une stature comparable à celle de Greta Garbo, autre figure mythique du septième art.

Marlene Dietrich devient la représentante d'un érotisme haut de gamme, qui démontre la supériorité du voile sur la chair, du suggéré sur ce qui est révélé. Derrière un masque fascinant de beauté, elle est la créature de rêve, recomposée par son génial Pygmalion.

Quand s'arrête sa carrière cinématographique après la guerre, Dietrich conquiert un nouveau public en se faisant vedette de la chanson, courant le monde de tournée en tournée. Elle se constitue un répertoire qui, de *L'Ange bleu* à *La Vie en rose* aboutit à *Lili Marlene*.

Cette chanson magique qui, après avoir fait rêver les soldats de la Wehrmacht, franchit l'Atlantique dans sa version anglaise, puis revient de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame à la libération de Paris.

Née à Berlin le 27 décembre 1901, Marlene Dietrich a presque l'âge du siècle, bien qu'elle ait dit avoir trois ans de moins.

Fille du commandant Edward von Losch, un papa moustachu qui portait bien l'uniforme prussien, et de Josephine Felsing, qui était l'héritière d'un joaillier connu, elle est baptisée Maria et Magdalene. La fusion des deux donna Marlene.

Elle apprend le violon, le piano, lit beaucoup et fréquente un pensionnat huppé. Après la mort de son père à la guerre, elle suit des cours de comédie et s'oriente d'abord vers le théâtre classique, puis vers les plateaux du cinéma muet.

En 1924, elle épouse Rudolph Sieber, son metteur en scène, dont elle aura un an plus tard une fille, Maria, aujourd'hui une actrice américaine. Bien que vivant la plupart du temps séparée de son mari, Dietrich ne divorcera jamais de Sieber, resté jusqu'à sa mort son ami et son confident.

De son propre aveu, Dietrich n'est pendant 10 ans qu'une actrice de second ordre, qui tournait des films médiocres. Sa rencontre avec Von Sternberg en 1929 va bouleverser sa vie.

L'Ange bleu, qui la voit apparaître en haut de forme et collant noir dans un beuglant enfumé du Berlin de l'entre-deux guerres, répond à merveille au « sex-symbol » de l'époque. Le film connaît un succès considérable qui lui ouvre les portes de l'Amérique.

Avec Von Sternberg, Dietrich tourne ses meilleurs films : *Morocco* (1930), *Shanghai Express* (1932), *Blonde Vénus* (1932), *L'Impératrice rouge* (1934), *La femme et le Pantin* (1935).

L'historien du cinéma Herman Weinberg décrit les rapports qui existaient entre Dietrich et son metteur en scène comme « absolument uniques dans l'histoire du cinéma ». Loin d'être « l'instrument » de Von Sternberg, comme le donnaient à penser certains articles, l'actrice a collaboré avec lui au montage, et parfois même à la mise en scène. Leur association professionnelle s'arrête toutefois en 1935.

Dietrich tourne alors avec des metteurs en scène aussi prestigieux que Ernst Lubitsch — qui lui donne comme partenaire Gary Cooper dans *Désir* — Henry Hathaway, René Clair, Raoul Walsh, Billy Wilder, Alfred Hitchcock ou Fritz Lang.

La Paramount ne lui ayant pas renouvelé son contrat en 1937, elle poursuit sa carrière avec Universal et remporte un énorme succès en campant une tenancière de saloon dans *Femme ou Démon*, ce qui lui vaut de jouer « le plus beau combat de femmes jamais filmé ».

Pour un numéro de danse dans « Kismet » (1944), ses jambes, désormais célèbres, apparaissent couvertes d'or scintillant.

Pendant la guerre, Dietrich effectue de nombreuses tournées sur les champs de bataille d'Italie et de France, chantant pour les militaires. En 1947, elle reçoit des autorités américaines la médaille de la Liberté en signe de reconnaissance.

La guerre finie, elle se consacre de plus en plus aux scènes du music-hall, sans désertier complètement les studios de cinéma. Elle tourne notamment dans « Jugement à Nuremberg » en 1961.

Un an plus tôt, elle est revenue à Berlin pour chanter dans un concert. Le public lui fait un triomphe, la rapplait une vingtaine de fois.

Dans les années 1950, Dietrich poursuit sa carrière dans le monde du cabaret, où ses apparitions sont saluées comme autant d'événements. Elle a tellement conservé sa beauté que les journalistes l'appellent « la grand-mère la plus séduisante du monde ».

En 1976, elle fait une chute pendant un spectacle et se casse la

jambe, ce qui la contraint de renoncer à la scène.

Elle fera encore une apparition au cinéma, dans *Gigolo*, un film de 1978 où elle a pour partenaire David Bowie, la vedette de rock britannique.

En janvier 1990, Dietrich, qui était officier de la Légion d'honneur depuis 1971, est promue au rang de commandeur, troisième plus haute distinction française.

◆ Référendum

cussions au plus haut niveau, entre premiers ministres, pourront éventuellement trancher.

Hier, Ottawa et les provinces ont étudié deux modèles, le premier d'un Sénat où le Québec et l'Ontario seraient assurés respectivement de 20 % des places et l'autre où toutes siègeraient à égalité comme l'exige l'Alberta, mais sans être capables de faire de choix.

Quant au retour de Robert Bourassa à la table à onze, les premières indications de sa tournée dans l'Ouest confirment qu'il est aléatoire et qu'il ne se produira que si le premier ministre québécois renonce à l'assurance d'en tirer des résultats concrets à montrer au Québec.

Pressé par le calendrier, le gouvernement fédéral est pourtant, confirme-t-on dans l'entourage du premier ministre, à quelques jours de la limite qu'il s'est lui-même fixée pour tirer un trait sur les discussions intensives des derniers mois et décider s'il y a lieu de poursuivre les négociations au niveau des premiers ministres ou s'il vaut mieux que le gouvernement fédéral tente sa chance avec une proposition constitutionnelle de son cru à soumettre directement aux Canadiens.

Or, cette dernière hypothèse semble désormais lourdement compromise par des vices de forme. En effet, le projet de loi référendaire que le gouvernement fédéral veut mettre en chantier se heurte, indique-t-on, à des écueils de deux ordres :

— d'abord celui de la Charte des droits : selon les juristes consultés par le gouvernement fédéral, il ne serait pas possible de faire chapeauter une campagne référendaire pancanadienne par des comités du « oui » et du « non », sans s'exposer à violer la Charte. Impossible en d'autres mots de forcer Lucien Bouchard et le Bloc québécois à s'asseoir à la même table et à diviser budgets et temps publicitaire avec d'éventuels premiers ministres récalcitrants du reste du pays. Et impossible également de plafonner les dépenses de façon à interdire à des groupes qui ne sont pas associés directement à une formation politique de s'en mêler et de dépenser comme bon leur semble ;

— ensuite, il y a des problèmes de calendrier. Organisation électorale oblige, une fois une loi référendaire adoptée, il y aura des délais pour la mettre à exécution. Or, c'est bien avant la campagne référendaire au Québec, a confirmé hier Brian Mulroney, qu'il serait le plus « avantageux » de consulter les Canadiens. Le gouvernement a d'ailleurs promis de ne pas émettre sur la loi 150. « J'ai l'impression que si nous voulons être plus utiles au processus et aider les Canadiens et les Québécois à régler un problème, ce serait peut-être plus avantageux qu'on le fasse avant », indique-t-il.

Quant à la convocation d'une conférence des premiers ministres, elle s'impose désormais, indiquent plusieurs provinces, si Ottawa veut aboutir à une offre d'ici le mois de juin.

Selon les informations qui circulent dans la capitale fédérale, le premier ministre attendrait la conclusion de la tournée de Robert Bourassa et un rapport d'étape du ministre Clark sur les discussions en cours au Nouveau-Brunswick cette semaine et en Colombie-Britannique la semaine prochaine pour se prononcer. Mais, Brian Mulroney sera absent du pays du 10 au 15 juin. Si conférence il doit y avoir, ce serait en principe au préalable.

Entretiens, aux Communes, l'opposition interroge avec de plus en plus d'exaspération le gouvernement sur la teneur de ses plans. Ainsi, Jean Chrétien s'impatiente des complications évoquées par le gouvernement relativement à son projet référendaire. « Ils ont perdu un an, s'exclame-t-il en faisant allusion au Discours du trône livré à la même date l'an dernier et qui sous-entendait une telle initiative. Aujourd'hui, le pays paie pour leur négligence ».

De son côté, Audrey McLaughlin, du NDP, fait valoir qu'après avoir fait autant de tapage sur son idée de tenir un référendum, le gouvernement doit bien avoir une vague idée d'où il s'en va.

Précision

Dans un article publié dans notre édition de samedi le 2 mai, nous écrivions que le général Jean V. Allard avait fait campagne pour le camp du « oui » lors du référendum du 20 mai 1980. Au contraire, M. Allard, aujourd'hui à la retraite, faisait partie du comité pour le « non ». Nos excuses au général Allard pour cette méprise.

**L'ALCOOL
AU VOLANT**

C'est criminel

QU'ON SE LE DISE

Un appui
de votre journal
à la campagne de la

Régie de
l'assurance automobile
du Québec

La CVMQ renonce à poursuivre Benchimol

Catherine Leconte

OGIVAR INC. plaidera coupable aux accusations d'avoir fait des déclarations « fausses ou trompeuses, susceptibles d'avoir affecté la valeur ou le cours de son titre » dans ses états financiers annuels de 1987, mais le chef de la direction de cette défunte compagnie informatique de Ville-Saint-Laurent, Jaime Benchimol, est personnellement exonéré de ces accusations.

Telle est en tout cas la version des faits présentée hier en entrevue par Me Bruno Pateras, l'avocat qui représente la Commission des valeurs mobilières du Québec, plaignante dans cette affaire, pour expliquer les circonstances dans lesquelles la CVMQ a retiré mardi la plainte qu'elle avait portée contre M. Benchimol en septembre dernier.

Mais « Ogivar » rime avec « bizzarre » depuis l'ouverture de l'enquête de la CVMQ à la fin 1989, et l'apparent dénouement qui vient d'intervenir n'est pas plus clair que l'affaire elle-même. M. Benchimol faisait savoir hier qu'il était « parti en voyage » juste après l'audience au cours de laquelle le juge André Chaloux a mis fin hier matin au procès intenté contre lui. Mais son porte-parole, Robert Mazerolle, démentait formellement en son nom la version des faits avancée par Me Pateras.

Selon ce dernier, faute de preuves (le principal témoin à charge, un employé d'Ogivar, a quitté le pays) et par crainte de voir ses plaintes déboutées pour prescription (la CVMQ avait attendu septembre 1991 pour dénoncer officiellement des irrégularités alléguées dans des états financiers remontant à près de cinq ans plus tôt, et la loi a changé entre-temps), la CVMQ a accepté une offre de règlement que lui ont soumise les avocats d'Ogivar et de M. Benchimol.

Règlement qui prévoyait que la CVMQ retire sa plainte contre M. Benchimol. En échange de quoi elle aurait obtenu l'assurance qu'Ogivar Inc. plaidera coupable le 8 juin prochain, et que l'avocat de la compagnie a reçu en fiducie, grâce à une intervention de M. Benchimol, un chèque de 10 000 \$ pour garantir le paiement de l'amende que la CVMQ a l'intention de demander à la Cour. Ogivar, ex-success-story de la micro-informatique québécoise, créée en 1983 et introduite en Bourse à Montréal en 1986, avait déposé son bilan en novembre 1991 et été déclarée en faillite en mars dernier.

Mais d'après M. Mazerolle, M. Benchimol « nie catégoriquement tout lien entre sa défense et celle d'Ogivar Inc. Il n'a pas garanti le paiement d'amendes éventuelles et n'a conclu aucun deal avec la CVMQ, qui a retiré sa plainte mardi sans donner ses raisons ».

Par ailleurs, M. Mazerolle a précisé que M. Benchimol avait décidé de ne pas mettre à exécution sa menace de poursuivre la CVMQ en dommages et intérêts pour réparation du tort causé à sa réputation par les accusations de cette dernière. « Il n'avait rien à y gagner », explique-t-il, dès l'instant qu'il avait obtenu l'essentiel : laver son nom de toute cette affaire pour pouvoir mettre en œuvre à Montréal, « d'ici quelques mois », de nouveaux projets de « recherche et développement liés au concept multi-médias ».

Commentaire de Me Pateras : « Si la compagnie plaide coupable au pénal, M. Benchimol pourrait difficilement plaider au civil que la CVMQ a erré à son endroit... »

Enfin, M. Mazerolle a indiqué que le groupe de huit actionnaires et employés d'Ogivar (dont M. Benchimol) qui avait intervenu en octobre dernier une poursuite de 4,2 millions \$ contre la CVMQ était hier sur le point de retirer sa plainte. Les plaignants re-prochaient à la CVMQ d'avoir causé, par ses accusations, « un grave préjudice financier » à l'entreprise et entraînait une chute de sa cote boursière.

Mais selon M. Mazerolle, cette décision n'a, elle non plus, rien à voir avec le retrait de la plainte de la CVMQ contre M. Benchimol. Les plaignants renoncent à poursuivre, dit-il, « parce les frais d'avocats et les garanties requises par la Cour sont trop élevés pour leurs moyens ».

7 mai

par la PC et l'AP

1987: un gigantesque feu de forêt éclate en Chine, qui fera près de 200 morts.

1986: une bombe à la poste centrale de Colombo (Sri-Lanka) fait 11 morts.

1979: mort du comédien Paul Gervin, à l'âge de 77 ans.

1975: le satellite canadien Anik III est lancé à Cap Canaveral, en Floride; le président Gerald Ford proclame officiellement la fin de la guerre du Vietnam.

1971: Washington lève toutes les restrictions à l'utilisation du dollar dans les transactions américaines avec la Chine.

1970: la Somalie nationalise toutes les compagnies pétrolières et banques étrangères.

1954: le dernier point de résistance du camp retranché français de Dien Bien Phu est occupé par le Vietnam.

1948: naissance de l'état d'Israël; le premier ministre d'Angleterre, Winston Churchill, propose la création d'un parlement européen.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 1K2
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 988-0110

La maîtrise des technologies

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? A bas prix? Vite, faites?
Toutes grandeurs?

CP frôle le milliard de pertes

VANCOUVER (PC) — Depuis des années, l'avenir de la compagnie semble toujours rose pour Bill Stinson, mais à l'assemblée générale des actionnaires du Canadien Pacifique Limitée, hier, il a averti qu'il y avait des nuages à l'horizon.

Le président du conseil d'administration de Canadien Pacifique, dont le siège social se trouve à Montréal, a en effet prédit une reprise lente pour tous les secteurs d'activité. À la fin des années 80, avant le choc de la récession, CP avait réalisé des bénéfices records.

« On considère souvent Canadien Pacifique comme un bon baromètre de l'état de l'économie au Canada, a déclaré M. Stinson devant 175 actionnaires et observateurs réunis à l'Hôtel Vancouver, un des nombreux immeubles appartenant à la compagnie. Avec l'environnement économique difficile que nous connaissons, nous préférons peut-être ne pas être aussi juste qu'un baromètre, comme nous l'avons été l'an dernier. »

L'an dernier, CP a perdu 913,8 millions \$, comparativement à un bénéfice de 355,3 millions \$ en 1990.

Outre ses valeurs immobilières, le conglomérat a des actifs dans divers secteurs d'activité comme les transports, l'énergie, l'exploitation forestière et les communications.

Cette situation, difficile pour une des dix entreprises les plus importantes du pays, se prolongera durant plusieurs mois en 1992, a déclaré M. Stinson, 58 ans, qui est devenu chef de la direction de CP en 1985. « Des taux de croissance faibles, des prix des produits en baisse et des valeurs immobilières déprimées pourraient bien être la règle plutôt que l'exception dans les années 1990 », a-t-il dit.

M. Stinson a justifié les résultats financiers décevants de la compagnie en rappelant la baisse des prix du pétrole, du gaz naturel, du papier journal et de la pâte.

En tout et par là, l'an dernier, les revenus ont baissé à 10,07 milliards \$, comparativement à 10,43 milliards \$ en 1990.

CP emploie 78 000 travailleurs. Il y a quelques mois, la compagnie avait annoncé 1400 mises à pied dans sa division CP Rail.

Si, à tous les niveaux du conglomérat, on insiste sur une amélioration de la productivité, M. Stinson a dit que pour sa part il ne prévoyait pas de mises à pied ou de ventes d'actifs dans un avenir prochain.

Mardi, Canadien Pacifique avait rapporté, pour le premier trimestre de l'exercice en cours, une perte de 39,7 millions \$ ou 0,12 \$ par action, comparativement à une perte de 5,3 millions \$ ou 0,02 \$ pour les trois mois équivalents de 1991.

Cambior : - 42 %

d'après la Presse canadienne

MAIGRÉ une augmentation de sa production en 1991, le bénéfice net de la société minière Cambior a baissé de 42 % par rapport à l'année précédente en raison principalement du cours de l'or qui a atteint son plus bas niveau depuis 1979. Le bénéfice net par action s'est établi à 0,45 \$ en 1991 comparativement à 0,78 \$ l'année précédente. Les actionnaires toucheront un dividende de 0,14 \$ par action, ont-ils appris, hier, lors de l'assemblée annuelle.

Pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1991, le bénéfice net de Cambior a glissé à 13,9 millions \$ par rapport à 23,9 millions \$ en 1990. Le cours de l'or au marché a progressivement diminué depuis le début de 1988. Interrogé sur l'évolution du prix de l'or, le président et chef de la direction de Cambior, Louis P. Gignac, a indiqué qu'il ne s'attendait pas à une remontée avant la seconde partie de l'année 1992.

Les gens d'affaires ont retrouvé le moral, mais pas le consommateur

OTTAWA (PC) — L'économie ne demande qu'à décoller à nouveau mais les consommateurs demeurent craintifs, rapportait hier la Conférence Board.

Le groupe de réflexion économique, divulguant son rapport trimestriel sur l'état de l'économie et de la confiance des consommateurs, note une hausse marquée de l'optimisme des gens d'affaires au cours des trois premiers mois de 1992, un optimisme atteignant des sommets inconnus depuis le début de la récession, en avril 1990.

« En dépit de la confiance accrue du milieu des affaires, l'économie du Canada ne connaîtra pas de croissance rapide des achats des consommateurs dans un avenir rapproché », indique toutefois le responsable des prévisions au Conférence Board, Paul Darby.

« La confiance du consommateur demeure bloquée à des niveaux de récession. »

Avec un taux de chômage de 11,1 %, l'avenir inquiète les consommateurs, explique M. Darby.

« La plupart des Canadiens ne sont pas certains que leur situation financière va s'améliorer. Ils sont encore moins optimistes quant à leur sécu-

SNC fait voter de justesse sa réforme amendée

Des réductions de personnel pourraient se produire si la récession persiste



Guy Saint-Pierre s'est dit heureux de l'adoption de la résolution contestée.

Claude Turcotte

LE GROUPE SNC a évité de justesse, au cours d'une assemblée extraordinaire des actionnaires, une défaite de sa résolution amendée concernant le nombre d'actions à droit de vote multiple que ses employés pourront détenir jusqu'à l'expiration complète de ce privilège le 6 mai 1997.

D'ici là, les dirigeants et employés qui contrôlent cette société devront se trouver des partenaires alliés, puisqu'ils ne pourront trouver suffisamment de capitaux et acheter eux-mêmes les actions requises pour conserver ce contrôle.

Retrouvant un climat qui lui rappelait sa carrière politique, M. Guy Saint-Pierre, président et chef de la direction de SNC, faisait en conférence de presse cette confiance : « Un peu comme pour une campagne électorale, nous avons quatre ans devant nous pour établir avec quels groupes d'actionnaires nous devons nous allier ». Plusieurs scénarios sont possibles, y compris celui d'une association avec une très grande société internationale.

Toutefois, la possibilité d'une prise de contrôle hostile semble écartée à la suite de cette mini-révolte de certains actionnaires institutionnels qui ont fait campagne ces dernières semaines contre l'émission de nouvelles actions « B » pour les ex-employés de Lavalin maintenant chez SNC-Lavalin. M. Saint-Pierre a avoué avoir craint qu'il y ait derrière cela ou à cause de cela un mouvement venu d'on ne sait où de la part d'une banque d'affaires, par exemple, pour une prise de contrôle. SNC dépense 14 millions \$ par année pour prospecter le marché international et il y a donc là une source d'information précieuse qui peut susciter l'envie.

Le mécontentement de certains actionnaires actuels cependant a semblé plutôt inspiré par la crainte de voir une minorité garder le contrôle à tout jamais de cette société

ayant de plus en plus l'envergure d'une multinationale. Les employés de SNC n'ont actuellement que 6 ou 7 % du capital-actions du groupe, mais grâce au vote multiple (15) qui est rattaché à ces actions, ils en détiennent le contrôle. Le vote multiple disparaîtra le 6 mai 1997.

M. Saint-Pierre a expliqué que la direction va chercher d'ici là à trouver des partenaires ayant des intérêts complémentaires et d'autres disposés à jouer un rôle passif pour effectuer une restructuration de l'actionariat et assurer une stratégie de développement pour l'avenir de SNC après 1996.

Dans l'immédiat, c'est-à-dire d'ici le 15 juin, 500 000 actions « B » seront offertes aux 3500 ex-employés de Lavalin qui pourront les acheter, selon les statuts de la compagnie, au prix de sa valeur aux livres; la même loi s'applique au moment de la vente. Ces nouveaux employés ont apporté avec eux 46 % du chiffre d'affaires de SNC-Lavalin, mais ils n'ont présentement que 2 % des actions B. D'où l'intention de SNC d'apporter un peu plus d'équilibre à cet égard.

Le groupe SNC a tout de même failli se retrouver dans de beaux draps, puisque la résolution amendée qui nécessitait deux votes avec une majorité des deux tiers a passé dans l'un des deux cas avec une majorité infime de 67 %. L'opposition par procuration venait, selon toute vraisemblance, d'actionnaires institutionnels de Toronto. Par ce vote, le nombre minimal de droits de vote est passé de 50 à 42 % jusqu'à leur disparition. Sans les amendements apportés le 28 avril, il y a tout lieu de croire que la résolution aurait été battue.

Ces écueils évités, le groupe SNC n'est quand même pas au bout de ses peines. « Il n'est pas facile d'occuper 6900 personnes », a reconnu M. Alain Perez, président et chef de l'exploitation de SNC-Lavalin.

La récession au Canada affecte sensiblement les contrats d'ingénie-

rie au Canada, qui sont ceux qui permettent le plus grand nombre d'emplois locaux. Si la récession devait le moins le prolonger, il est possible que SNC-Lavalin se voit dans l'obligation d'effectuer des mises à pied touchant peut-être 10 à 15 % de son personnel. « Je spécule », a précisé M. Perez, mais le seul fait de mentionner cette hypothèse indique qu'il y a une probabilité à prendre au sérieux.

À cause précisément de cette récession au Canada, le groupe SNC s'oriente de plus en plus vers le marché international, qui devrait contribuer cette année à 35 % de son chiffre d'affaires. Son carnet de commandes comprend 160 projets dans 65 pays. Cette tendance va augmenter, comme l'a souligné M. Saint-Pierre. « Dans l'avenir, nous ne pourrions plus exporter seulement à partir de Montréal, comme on l'a fait jusqu'à maintenant. Nous devons avoir des bases sur d'autres continents. Notre croissance se fera à partir de trois ou quatre bases d'opérations ailleurs ». Déjà, le groupe SNC a de ces bases à Paris et Bruxelles, mais il en faudra aussi au Sud-Est asiatique et du côté de l'Amérique du Sud, au Mexique peut-être.

En attendant la reprise en très grande force des affaires, le groupe SNC a connu des résultats décevants en 1991, qui tiennent compte de cinq mois d'exploitation pour SNC-Lavalin. Le chiffre d'affaires a forcément augmenté beaucoup (30 %) pour atteindre 580 millions \$, mais le bénéfice avant impôt a baissé de 36,5 à 9,3 millions \$. Le bénéfice net a glissé de 23 à 4 millions \$. En revanche, l'avoir des actionnaires a augmenté de 103,5 à 162,8 millions \$ et l'actif a fait un bond de 90 % pour passer de 330,5 à 627,9 millions \$.

Pour le premier trimestre de 1992, le chiffre d'affaires fut de 154,4 millions \$ (dont 123 millions \$ provenant de l'ingénierie), en comparaison de 104,2 millions \$ l'an passé.

Des perquisitions massives dans un réseau occulte d'abris fiscaux

Robert Dutrisac

DANS une opération d'une rare ampleur, la Commission des valeurs du Québec et celle de l'Ontario, appuyées par les corps policiers de la Communauté urbaine de Montréal et d'Ottawa, ont effectué des perquisitions dans les bureaux de sociétés reliées au Centre financier Globex, un réseau occulte d'abris fiscaux en recherche-développement dont les activités ont été mises à jour par LE DEVOIR à la fin de 1991. Les autorités ont également bloqué des fonds dans des comptes bancaires pour un montant non encore déterminé.

Selon le directeur de l'encadrement du marché de la CVMQ, M. Pierre Lisée, l'opération, à laquelle participaient une dizaine d'enquêteurs et d'inspecteurs de l'organisme et un nombre équivalent de policiers, a compris trois perquisitions à Westmount : au 4120 Sainte-Catherine ouest, le siège de la compagnie Globex, au 1 Westmount Square, bureau 1407, l'adresse du courtier à exercice restreint Produits financiers SERFI, ainsi qu'au 4 Westmount Square, bureau 150. À Ottawa, les perquisitions ont porté sur une filiale de Globex sise au 155 Queen, bureau 900, de même qu'à la résidence de M. Henri Racine, responsable de la compagnie dans la capitale. « C'est certainement la plus grande opération du

genre que la Commission a menée depuis au moins cinq ans », a estimé M. Lisée.

Les commissions ont bloqué les fonds de trois comptes bancaires, le premier à une succursale du Central Guaranty Trust au nom de 114116 Canada limitée, le deuxième à la Banque Royale au nom de S.I.P. Logiciel — un projet de recherche-développement interdit par la CVMQ — et enfin à Ottawa. « L'argent recueilli au Québec était transféré automatiquement à Ottawa », a souligné M. Lisée.

La commission tiendra une audience sur ces blocages de fonds le 19 mai prochain. La CVMQ reproche à Globex d'avoir « sollicité des Québécois à investir dans des parts de sociétés de recherche et développement sans les autorisations requises (sans une inscription à titre de courtier et sans qu'un prospectus ait été visé par la Commission des valeurs mobilières du Québec) », précise dans un communiqué l'organisme réglementaire. À ce stade, les sections des crimes économiques de la Sureté du Québec ou de la police de la CUM n'ont pas été impliquées; des accusations de fraude n'ont pas été portées.

Depuis décembre dernier, la CVMQ mène une enquête sur les sociétés suivantes à la suite de placements dits irréguliers de titres de

projets en recherche-développement : Centre financier Globex, Produits financiers Serfi, P.O.R.T. enr. (Projet ODAS-1), F.L.O.R.A. enr. (Projet ROD-2), A.P.D.E. enr. (Projet SPEE-1), A.G.R.O. enr. (Projet CERVI-01), L.T.A. enr. (Projet H.T.H.), C.S.I. enr. (Projet Dolosel), A.I.R. enr. (Projet LESA), E.D.I.E. enr. (Projet SPE-2), Hôtel Fort-Thomas enr. (Projet Fort-Thomas), R.L.S.R.C. Reg'd, F.R.R.I. Reg'd, E.P.U. Reg'd, N.C.D.I.A. Reg'd, C.D.M.P. Reg'd et N.M.P. enr.

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR à partir de novembre 1991, il ne s'agit là que de la pointe d'un réseau organisé qui propose depuis 1988 des abris fiscaux en recherche-développement à l'insu de la CVMQ. Selon M. Guy Prescott interviewé à l'époque, ce réseau diffus, dont Globex n'est qu'une des compagnies, est dirigé par M. Larry Barnabé, ex-président de la firme National Financial Brokerage Center qui a fermé ses portes en 1987. Depuis 1988, ce réseau a vendu plusieurs dizaines d'abris fiscaux en recherche-développement que la CVMQ n'a pas approuvés. Dans l'ensemble, la CVMQ estime à 100 millions \$ les sommes investies dans ces abris fiscaux high-tech, une évaluation clairement conservatrice.

Dur coup pour les investisseurs, Revenu Canada, qui évalue la pertinence de ses projets avec un retard de trois ans, a refusé les crédits d'impôt de tous les projets de ce genre présentés en 1988, une dizaine de montages financiers soumis par M. Barnabé et des compagnies liées.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1755.54 - 2.91
TSE-300	3361.30 - 3.23
Dow Jones	3369.41 + 10.06
Dollar canadien (US Cents)	83.53 - .32
Or (New York-US\$)	337.20 - .30

PRIX FATAIS 4

Honda de Sigi et Honda Ste-Rose découvrent les prix les plus bas

\$9 800\$*

Civic CX

Hatchback 2 portes, 5 vitesses

- Moteur de 1.5 litres
- Moteur à 16 soupapes
- 102 Chevaux
- Pneus radiaux quatre-saisons
- et beaucoup, beaucoup plus

Civic EX

13 876\$*

5 vitesses, berline 4 portes

- Climatisation
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Moteur de 1.5 litres
- 102 Chevaux
- et beaucoup, beaucoup plus

ACCORD LX

14 364\$*

5 vitesses, berline 4 portes

- Moteur de 2.2 litres
- Moteur de 16 soupapes
- Radio AM/FM stéréo cassette
- Alimentation à injection multipoints
- et beaucoup, beaucoup plus

À l'affiche exclusivement chez les premiers détaillants Honda à Montréal et Laval. Vos pionniers de l'épargne.

sigi Montréal, 1110 rue Bleury Tél: 879-1550

HONDA Laval, 266 boul. Labelle Tél: 625-1953

* Seulement pour voitures en stock. Trans. prep et taxes en sus.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Des F-18 pour la Finlande

HELSINKI (AFP) — La Finlande a décidé d'acheter 57 avions de combat américains F-18 Hornet de McDonnell Douglas et sept bi-places d'entraînement F-18, pour renouveler sa flotte de combat, a annoncé hier à la presse le ministre finlandais de la Défense, Mme Elisabeth Rehn. Le F-18 était en compétition avec le F-16 américain de General Dynamics, le Mirage 2000-5 français de Dassault, et le JAS-Gripen suédois de SAAB. L'achat des F-18 devrait au total se monter à quelque 3 milliards \$, selon Mme Rehn, dont 780 millions \$ pour l'armement, la maintenance et le matériel d'entraînement. Pour sa part, McDonnell Douglas s'est engagé à fournir des compensations industrielles à l'industrie finlandaise. Le F-18 est le premier avion de combat américain utilisé par la Finlande. Par le passé, ce pays neutre achetait traditionnellement la moitié de ses chasseurs à l'Union soviétique et le reste à des pays occidentaux. La Finlande avait d'ailleurs envisagé de se doter de Mig-29 soviétiques avant l'éclatement de l'URSS mais a changé d'avis, craignant que la chute de l'URSS n'entraîne des problèmes de maintenance.

Islamistes condamnés à mort

ALGER (Reuters) — Trois islamistes algériens ont été condamnés à mort, dont un par contumace, hier pour l'attaque d'un chantier de réparations navales à Alger en février dernier, rapporte l'agence officielle APS. Ils étaient jugés, en compagnie de cinq autres intégristes musulmans, par le tribunal militaire de Blida, à 50 km au sud d'Alger. Lundi, 13 autres intégristes ont été condamnés à mort. Le procureur avait requis la peine capitale à l'encontre de cinq des accusés. Deux des accusés ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, un à 50 ans de prison et les deux derniers ont été acquittés. Sept étaient présents dans le box des accusés. Le huitième, un jeune imam de la mosquée El Feth à Bab el Oued, est en fuite.

Zone tampon au Liberia

MONROVIA (AFP) — Les troupes ouest-africaines d'interposition au Liberia (ECOMOG) ont établi une zone tampon à la frontière entre le Liberia et la Sierra Leone, a annoncé hier radio Harbel, contrôlée par les rebelles du Front patriotique national du Liberia (NPFL) et reçue à Monrovia. La création de cette zone tampon est l'un des mandats assignés au 7000 hommes de l'ECOMOG dans le cadre du plan de paix régional élaboré en octobre dernier en Côte d'Ivoire pour tenter de mettre un terme à la guerre civile au Liberia. Un porte-parole du NPFL, Tom Woewiyu, cité par la radio, a précisé que la zone tampon, établie à l'intérieur du territoire libérien, serait sous la tutelle du contingent sénégalais de l'ECOMOG. Le NPFL contrôle pratiquement tout le Liberia à l'exception de Monrovia et a donné, le 29 avril dernier, son accord pour le déploiement de l'ECOMOG dans les zones qu'il tient. M. Woewiyu a par ailleurs appelé la junte militaire qui a pris dernièrement le pouvoir en Sierra Leone, à coopérer avec l'ECOMOG afin que la zone tampon puisse être étendue à l'intérieur de ce pays. Outre l'établissement de la zone tampon, l'ECOMOG a pour mandat de prendre le contrôle militaire de l'ensemble du pays et de superviser le désarmement et le cantonnement des différentes factions libériennes d'ici au 30 juin.

L'Albanie veut joindre l'OTAN

BRUXELLES (AFP) — L'Albanie a demandé officiellement à adhérer au Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA), le forum créé l'an dernier par l'OTAN et ses anciens adversaires du Pacte de Varsovie, a indiqué hier le porte-parole de l'OTAN. L'OTAN va « prendre cette demande en considération », a ajouté le porte-parole. Elle a été présentée par le ministre albanais des Affaires étrangères Alfred Sarreqi qui a été reçu mardi — pour la première fois — au siège bruxellois de l'OTAN. M. Sarreqi s'est entretenu avec le secrétaire général délégué de l'OTAN Amedeo de Franchis, qui assure l'intérim du secrétaire général Manfred Woerner, actuellement en convalescence. Le premier ministre albanais Alexander Meksi avait déjà demandé que son pays puisse se joindre au COCONA dans une lettre adressée récemment à M. Woerner et M. Sarreqi a confirmé cette demande, a précisé le porte-parole. Selon des diplomates alliés, la requête albanaise a très peu de chances d'être acceptée, le COCONA étant en principe réservé aux anciens membres du Pacte de Varsovie. Élargir ce forum — à l'Albanie, aux ex-républiques yougoslaves ou à des pays européens neutres (Suède, Autriche) — le rendrait difficile à gérer et risquerait de concurrencer la CSCE. (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).

Les États-Unis prêts à sévir contre la Serbie

HELSINKI (Reuters) — Les États-Unis, dénonçant une agression serbe en Bosnie-Herzégovine, ont déclaré hier que la Serbie devait être exclue de toutes les activités de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Les représentants des 52 pays membres de la CSCE, qui regroupe les pays européens, les États-Unis et le Canada, devaient se réunir dans la journée pour examiner la demande bosniaque d'une aide militaire pour mettre fin à la guerre civile dans l'ex-république yougoslave. « Les représentants serbes devaient être exclus de toutes les activités de la CSCE tant qu'un consensus n'est pas trouvé sur leur réadmission », a déclaré John Kornblum, le représentant américain, qui a envisagé d'autre actions au cas où la situation en Bosnie ne s'améliorerait pas. « Il faut un traitement de choc, a-t-il déclaré. L'heure est venue pour les

pays membres (de la CSCE) de montrer qu'ils ne vont pas restés les bras croisés face à une agression ». La CSCE n'a pas de compétence militaire propre, malgré les propositions visant à lui confier à l'avenir un rôle de maintien de la paix. Il n'est pas certain que la Serbie soit effectivement exclue malgré le soutien apporté aux États-Unis par d'autres pays membres, car la plupart des décisions prises par la CSCE nécessitent un consensus. Faisant remarquer que l'ancienne Yougoslavie n'existe plus, John Kornblum a déclaré que « l'État qui revendique aujourd'hui son nom et son siège à la CSCE ne peut en aucun cas être décrit comme conforme aux exigences et aux engagements de la CSCE ». Les membres de la CSCE ont accepté le 1er mai dernier que la nouvelle république fédérale de Yougoslavie siège à la Conférence, dans l'at-

tente du résultat d'une conférence de paix de la Communauté européenne à Bruxelles. Par ailleurs, musulmans et Serbes ont ramassé leurs morts hier dans les rues de Sarajevo en profitant d'une fragile trêve qui a permis en outre la reprise des pourparlers de paix entre les communautés bosniaques. Certains cadavres étaient dans les rues depuis le week-end dernier, quand les combattants serbes, appuyés par l'armée fédérale, ont commencé à violemment pilonner le centre et les faubourgs de la capitale bosniaque. Des dizaines de personnes, combattants comme civils, ont été tuées avant que les dirigeants bosniaques et l'armée fédérale ne concluent mardi, sous l'égide de la CEE, un nouveau cessez-le-feu qui semble tenir, même si des bombardements sporadiques étaient encore signalés.

Des tirs ont également contraint le médiateur de l'ONU Marrack Gouling à écourter une visite dans les quartiers sinistrés de la vieille ville en compagnie du général Milutin Kukanjac, chef des unités de l'armée en Bosnie. À Helsinki, le ministre bosniaque des Affaires étrangères Haris Silajdzic a demandé devant de la CSCE une aide militaire pour mettre fin aux violences « étant donné que tous les avertissements, toutes les condamnations (...) tous les appels ont été ignorés jusqu'ici et que toutes les possibilités, toutes les médiations n'ont pas suffi pour impressionner l'agresseur ». À Sarajevo, des représentants musulmans et croates de la présidence bosniaque ont discuté avec les chefs militaires du prochain rapatriement, annoncé par Belgrade, des soldats de nationalité yougoslave engagés en Bosnie. Une telle décision laisserait dans

la république une force puissamment armée de 40 000 soldats bosniaques de souche serbe libre d'intervenir sans contrainte aux côtés des miliciens en lutte contre l'indépendance de la Bosnie. Le président Alija Izetbegovic a déclaré à Marrack Gouling qu'il voulait que des casques bleus de l'ONU se déploient dans la république pour faire face à cette menace. Évoquant la situation en Bosnie au cours de sa traditionnelle audience hebdomadaire, le pape Jean Paul II a dénoncé les « horreurs d'une guerre cruelle » et pressé la communauté internationale de trouver une « solution digne de l'homme et de l'Europe ». La Turquie a exprimé de son côté sa « grande préoccupation » dans un message adressé au Conseil de sécurité de l'ONU, a qui elle a demandé instamment d'intervenir pour ramener le calme.



Le reine Elisabeth II lisant hier le Discours du trône.

Major va poursuivre l'oeuvre de Thatcher

LONDRES (Reuters) — Le premier ministre britannique, John Major, a présenté hier un programme de gouvernement énergétique en annonçant de nouvelles privatisations et limitations aux pouvoirs des syndicats qui devraient mettre à l'épreuve sa majorité à la Chambre des communes. Parallèlement, John Major, fort de sa victoire aux élections législatives du 9 avril, a déclaré qu'il était décidé à poursuivre une politique de rigueur visant à assurer la stabilité des prix et la croissance de l'économie, conformément à la discipline imposée par le Système monétaire européen. Dans le traditionnel discours du trône lu en son nom par la reine Elizabeth, il a indiqué qu'il entendait « poursuivre le vigoureux programme de privatisation et de déréglementation » entamé par Margaret Thatcher, à qui il a succédé en 1989.

Cette politique se traduira par la présentation d'un projet de loi portant sur la privatisation des charbon-

nages (British Coal) et des mesures pour permettre au secteur privé d'exploiter des chemins de fer (British Rail). British Coal et British Rail étaient les deux plus importantes entreprises publiques encore sous contrôle de l'État. Depuis leur retour au pouvoir en 1979, les conservateurs ont privatisé près des deux-tiers du secteur industriel nationalisé — soit 46 entreprises employant 920 000 personnes. Concernant les syndicats, dont le pouvoir a déjà été sérieusement entamé sous Margaret Thatcher, le nouveau gouvernement de John Major entend les contraindre à consulter leurs adhérents par voie postale avant tout mouvement de grève et supprimer les prélèvements automatiques des cotisations syndicales sur les salaires. Ces deux mesures risquent de se heurter à une farouche opposition des travailleurs aux Communes, où le gouvernement ne dispose que de 21 voix de majorité, et de divers

groupes de pression. Réagissant à leur annonce, le secrétaire général du Congrès des syndicats (TUC) a déclaré : « L'opinion générale du public est que ces mesures vont trop faire pencher la balance au détriment des syndicats ». De son côté, le dirigeant du syndicat des cheminots Jimmy Knapp a affirmé par avance qu'une privatisation de British Rail se traduirait par une hausse des tarifs de 40 %, la suppression des liaisons rurales et la réduction des marges de sécurité. Parmi les autres mesures évoquées dans le discours du Trône, figure la création d'une loterie nationale dont le produit servira à financer les arts, le sport et d'autres projets destinés à consolider l'héritage national. De nouvelles lois sont aussi en préparation pour lutter contre les abus du droit d'asile, favoriser le développement des quartiers déshérités et protéger et accroître la protection des consommateurs et de l'environnement.

Le cabinet libanais tombe après une journée de pillages

BEYROUTH (Reuters) — Le premier ministre libanais, Omar Karamé, a annoncé hier la démission de son gouvernement après une journée de manifestations et de pillages dans tout le Liban pour protester contre la crise économique. « J'annonce la démission du gouvernement », a déclaré Omar Karamé aux journalistes après un entretien avec le président libanais Elias Hraoui. « Personne ne peut supporter seul cette lourde responsabilité. Longue vie au Liban », a ajouté Karamé, 55 ans, dont le gouvernement de 30 personnes avait été formé en décembre 1990 pour clore une guerre civile de 15 ans. Karamé a appelé tous les Libanais à interroger leurs conscience pour faire face aux enjeux nationaux et réaliser les espoirs du peuple. La démission du gouvernement est intervenue après une journée de manifestations violentes à Beyrouth et dans les principales villes du pays. Des milliers de personnes ont défilé, dressé des barricades et des barages de pneus enflammés, attaqué des banques et pillé des magasins. Ces manifestations, qui coïncidaient avec la première journée d'une grève générale de quatre jours à l'appel de la principale confédération syndicale libanaise, avaient pour but de dénoncer l'échec du gouvernement face à la plus grave crise économique qu'ait connue le Liban. Le successeur d'Omar Karamé n'est pas encore connu. De source officielle, on déclare que le nouveau

gouvernement ne sera formé qu'après la visite du président Hraoui à Damas, où il doit rencontrer le président syrien Hafez el-Assad dans les prochains jours. La Syrie, qui a toujours orienté la politique du gouvernement Karamé, maintient en outre 40 000 soldats au Liban. Des manifestations avaient déjà eu lieu mardi pour protester contre l'effondrement de la livre libanaise, cotée lundi à 2000 pour un dollar au marché noir. Des manifestants avaient mis à sac la résidence du ministre libanais des Finances. Hier, l'armée et la police libanaises ont tiré en l'air pour disperser des manifestants qui bloquaient les rues, brisaient les vitrines de banques et de bureaux de change et attaquaient les domiciles de certains leaders politiques à Beyrouth. Dans le quartier beyruthin de Verdun, des centaines de manifestants ont attaqué une succursale de l'Arab Bank et les gardiens de la banque ont tiré sur la foule, blessant trois enfants selon des témoins. À Beyrouth même et dans le port de Saïda, dans le sud, les troupes libanaises et syriennes ont ouvert le feu à l'arme automatique et au fusil au dessus de la tête des émeutiers pour disperser la foule, qui leur jetait des pierres. « Enlevez le gouvernement, mettez un âne à la place et laissez la livre (libanaise) s'effondrer », scandaient des milliers de manifestants devant le domicile du président du Parlement, Hussein Hussein.

Le Parlement de Crimée revient sur sa déclaration d'indépendance

SIMFEROPOL (Reuters) — Le Parlement de Crimée a voté hier un amendement de la Constitution qui affirme que la péninsule fait partie de l'Ukraine. Par l'adoption de ce texte, qui dit que « la république de Crimée fait partie de l'État d'Ukraine », les députés ont semblé revenir sur un acte d'indépendance adopté la veille. Le Parlement de Crimée avait proclamé l'indépendance de la république, qui devait être confirmée lors d'un référendum prévu pour le 2 août. En votant pour l'indépendance, les députés voulaient montrer leur mécontentement après l'adoption par le parlement ukrainien d'un statut d'autonomie pour la Crimée qu'ils jugeaient insuffisant. En revenant sur la proclamation d'indépendance, le Parlement cherche peut-être à trouver un compromis qui lui éviterait une rupture totale avec Kiev. Les Russes représentent 60 % des 2,5 millions d'habitants de Crimée, que Staline avait donnée à l'Ukraine en 1954 pour marquer trois siècles d'union entre la Russie et l'Ukraine. Cette cession est considérée comme inconstitutionnelle par les nationalistes russes. L'Ukraine affirme pour sa part que la péninsule fait partie

intégrante de son territoire. Par le vote d'hier, les dirigeants de Crimée ont indiqué qu'ils ne souhaitent pas l'indépendance totale. Mais le Mouvement républicain de Crimée (RDK) à majorité russe, en faveur de l'indépendance, s'est dit mécontent du vote « Ces gens ne sont pas normaux, a déclaré son chef, Youri Mechkov. C'est une concession à Kravtchouk, a-t-il déclaré. Nous ne sommes pas tout à fait à la case départ, mais nous avons beaucoup de travail à faire », a-t-il ajouté. Leonide Kravtchouk a récemment mis en garde les Criméens contre les risques d'une effusion de sang si le territoire remettait en question la souveraineté de l'Ukraine. L'amendement d'hier a été adopté par 140 voix contre 10 à l'issue d'un long débat sur la constitution. Au cours de la journée, les députés se sont dit préoccupés par le risque, d'une intervention ukrainienne. À Kiev, un message du conseil des ministres retransmis par la télévision affirmait que l'adoption de l'indépendance constituait une violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la constitution de la Crimée. « L'indépendance n'a aucune base légale », déclarait le conseil des ministres.

Israël ne participera pas aux multilatérales d'Ottawa et Bruxelles

JÉRUSALEM (AFP) — Israël a annoncé officiellement qu'il ne participera pas aux deux commissions qui doivent se réunir à Bruxelles et Ottawa dans le cadre des négociations multilatérales avec les Arabes, a indiqué hier soir à l'AFP le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères. « Notre décision officielle a été transmise verbalement mardi et hier aux ambassadeurs des 12 pays de la CEE ainsi qu'à l'ambassadeur du Canada en Israël, M. Norman Spector », a précisé M. Baruch Binah. « Israël a pris cette décision à la suite de la décision des États-Unis et

de la Russie, co-parrains des négociations multilatérales, de permettre la participation des Palestiniens de la diaspora à ces deux commissions, contrairement aux principes sur lesquels nous étions tombés d'accord à la conférence de paix de Madrid à la fin 1991 », a ajouté le porte-parole. « Nous avons transmis verbalement notre réponse car les invitations nous avaient été transmises verbalement la semaine dernière », a-t-il précisé. La commission qui doit se tenir à Bruxelles le 11 mai portera sur le développement économique, tandis que celle d'Ottawa prévue du 13 au 15

mai sera consacrée au problème des réfugiés. Les États-Unis et la Russie avaient fait savoir au cours de la première réunion des multilatérales, fin janvier à Moscou, qu'ils comptaient inviter des représentants de la diaspora palestinienne pour ces deux commissions. Israël avait alors menacé de boycotter ces deux rencontres en exigeant que seuls les Palestiniens des territoires occupés soient représentés. Selon les dirigeants israéliens, la présence de Palestiniens de l'extérieur permettrait à l'OLP de participer aux négociations. En outre, une

telle participation reviendrait de la part d'Israël à reconnaître le droit au retour des Palestiniens de la diaspora, a ajouté le porte-parole des Affaires étrangères. « Pour ce qui est de la commission de Bruxelles, a-t-il ajouté, nous avons à maintes fois annoncé qu'Israël n'accepterait pas que le principe, selon lequel seuls les Palestiniens de Judée-Samarie (Cisjordanie occupée) et de Gaza soient partie prenante des négociations, soit remis en cause ». Le porte-parole a, en revanche, annoncé qu'Israël prendrait part aux commissions sur les armements et

les ressources hydrauliques qui doivent se réunir le 11 mai à Washington et à Vienne, ainsi qu'à la commission sur l'environnement à Tokyo du 18 au 24 mai. Enfin sur le rôle de la CEE dans la commission sur les armements, il a précisé qu'Israël avait accepté une participation de la Communauté européenne en refusant toutefois de lui accorder un statut identique à celui des États-Unis et la Russie. « Les modalités de la participation de la CEE devraient être définitivement fixés d'ici à la fin de mai », a-t-il affirmé.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Azerbaïdjanais et Arméniens vont discuter du Haut-Karabakh à Téhéran

TÉHÉRAN (Reuter) — Le président par intérim d'Azerbaïdjan Yagoub Mamedov est arrivé hier à Téhéran pour des négociations avec le président arménien Levon Ter-Petrosian sur l'avenir du Haut-Karabakh.

Le président iranien Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, qui accueillera les discussions, a estimé que les conditions étaient désormais réunies pour mettre fin aux hostilités, qui ont déjà coûté la vie à plus de 1500 personnes ces quatre dernières années.

À son arrivée à l'aéroport de Téhéran, Yagoub Mamedov a dit espérer que ses entretiens avec Levon Ter-Petrosian puissent régler le con-

tentieux, a rapporté l'agence IRNA.

Plusieurs personnes ont été tuées lors des combats autour et dans l'enclave avant ces négociations qui montrent la volonté de l'Iran de régler la question et d'empêcher une guerre civile totale sur la frontière nord.

En mars, Téhéran avait parrainé un cessez-le-feu qui avait permis de limiter dans un premier temps les combats. Mais cette trêve a été violée à plusieurs reprises par les forces régulières et des militants armés des deux bords.

Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Mahmoud Vaezi, mé-

diateur iranien sur le Karabakh, avait déclaré le mois dernier que les haines ancestrales et d'autres problèmes rendaient une solution improbable.

Yagoub Mamedov a demandé à l'Iran de superviser le cessez-le-feu et a souhaité que l'Azerbaïdjan et l'Arménie signent, sous le contrôle de l'Iran, un document dans lequel ils respectent l'engagement de ne pas violer la trêve, a dit IRNA.

Il a cité, comme préalables à la paix, un échange de prisonniers, le retour des réfugiés au Haut-Karabakh, le retrait des forces militaires de la zone et la réouverture des routes.

« Les peuples d'Azerbaïdjan et d'Arménie sont voisins et devront tôt ou tard régler leurs différends. Plus vite le conflit sera réglé et meilleur sera l'avenir de nos deux nations et de nos deux républiques », a déclaré Yagoub Mamedov, dont les propos ont été rapportés par IRNA.

Parlant aux journalistes après avoir accueilli le dirigeant azéri, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani a exhorté l'Arménie et l'Azerbaïdjan à faire preuve de retenue et à prendre conscience que sans la paix ils ne pourront pas reconstruire leurs pays.

« L'Iran poursuit ses efforts pour parvenir à un accord le plus rapi-

dement possible », a-t-il dit, selon IRNA.

L'Iran a soutenu les tentatives de médiation de la Russie, des Nations unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans le Haut-Karabakh.

L'agence azerbaïdjanaise Touran a annoncé mardi que le ministre russe des Affaires étrangères, Andreï Kozirev, avait été invité aux négociations de Téhéran. Un responsable du ministère iranien des Affaires étrangères a cependant déclaré qu'il n'était pas attendu.

Le Haut-Karabakh, région montagneuse peuplée majoritairement

d'Arméniens, est placée sous l'administration de l'Azerbaïdjan depuis 1923. L'enclave, située en territoire azerbaïdjanais, est revendiquée par les Arméniens, chrétiens, et les Azéris, chiites.

L'Iran, qui a établi des liens avec les anciennes républiques soviétiques pour développer le commerce et assurer la sécurité de ses frontières, est en bonne position pour discuter avec les deux parties.

Il compte une forte minorité azérie et entretient de longue date des relations avec l'Azerbaïdjan. Une communauté arménienne vit également en Iran.

14 morts dans des combats au Tadjikistan

DOUCHANBE (Reuter) — Le président tadjik Rakhmon Nabiyev a fait appel hier au soutien de la population alors que la crise politique qui durait depuis un mois a débouché sur des affrontements armés qui auraient fait plus de 14 morts.

« Je fais appel à vous (...) Le pays est en danger. Le peuple tout entier devrait se lever et être uni », a-t-il déclaré.

Il s'agit de sa première déclaration depuis qu'il a décrété mardi l'état d'urgence — avec un couvre-feu nocturne et la mise en état d'alerte des troupes basées à Douchanbe — après des combats entre forces gouvernementales et milices d'opposition.

L'opposition — réunie dans une coalition de six partis musulmans et libéraux — a pris le contrôle de plusieurs zones de la capitale après une nuit de combats sporadiques avec les partisans de Rakhmon Nabiyev.

Selon des responsables de l'opposition, le bilan des morts de la nuit varie de 14 à 60. Le ministère de l'Intérieur a cependant déclaré qu'il ne pouvait confirmé aucun décès. Les hôpitaux n'ont fourni aucun chiffre.

L'opposition a précisé que quatre personnes avaient été tuées et neuf autres blessées dans les affrontements de mardi.

Les gardes gouvernementaux étaient toujours maîtres de la radio et du Parlement hier.

Les milices de l'opposition ont instauré des barrages routiers à travers toute la ville et ont gardé le contrôle de la télévision sans violence. De nombreux volontaires ne sont armés que de bâtons.

Selon des journalistes locaux, des groupes d'opposants ont également occupé l'aéroport et la palais présidentiel, abandonné par Rakhmon Nabiyev depuis plusieurs jours.

Des partisans du gouvernement armés de fusils protégeaient hier le Parlement. Plusieurs centaines de membres de la Garde nationale étaient retranchés à l'intérieur du bâtiment tandis que des tirs se faisaient entendre à l'extérieur.

La garde a été constituée la semaine dernière alors que la tension montait entre le gouvernement et l'opposition.

Un responsable du ministère des Affaires étrangères a déclaré que les combats se poursuivaient hier dans les faubourgs de la capitale.

L'opposition a démenti avoir un plan pour s'emparer du Parlement. Le chef de l'opposition Davlat Uzmon a dit s'attendre à l'ouverture rapide des négociations.

Mais la situation était toujours tendue au Parlement, où des paysans arborant des chales aux couleurs vives se précipitaient au sous-sol pour se protéger.

« L'opposition attaque! Ils arrivent! », a crié une femme poussée par deux gardes.

Les rumeurs se propagent vite dans Douchanbé. « L'opposition a pris l'aéroport ce matin », a dit un responsable dans le Parlement. L'information a été démentie par le ministère des Affaires étrangères et par des journalistes arrivant de Moscou.

Des milliers de partisans du gouvernement — venus principalement de Lenabad, dans le nord, et de Kulyabi dans le sud — ont afflué à Douchanbe pour protéger le Parlement après que Rakhmon Nabiyev eut été contraint de faire des concessions à l'opposition le 23 avril dernier.

L'opposition a elle aussi mobilisé ses troupes et a accusé le président de ne pas tenir ses promesses de libéralisation.

Le Parlement a réélu dimanche à sa tête son président conservateur limogé, Safarali Kenjayev, provoquant la colère de l'opposition.



À CHAQUE HEURE, 20 FAMILLES SONT VICTIMES D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL.

Au Québec, en 1991, il y a eu 176 719 accidents de travail, soit plus de 20 victimes par heure. Et quand quelqu'un se blesse au travail, c'est toute sa famille qui en souffre. On a aussi dénombré 4 226 cas de maladies professionnelles et 147 décès, 8,5 millions de journées de travail perdues, 1,28 milliard de dollars versés en indemnités.

Ça ne peut plus durer.

La meilleure façon de profiter pleinement du travail, c'est encore et toujours la prévention. Car même quand on fait ce qu'on aime et qu'on a l'habitude de le faire chaque jour, tout travail peut comporter des risques, et certaines conditions de travail continuent d'être dangereuses. Qu'on soit employé ou employeur, c'est à chacun de nous qu'incombe la responsabilité de rendre la vie au travail saine et sûre, pour que le travail soit à la fois plus productif et plus valorisant. Pour tout renseignement concernant la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, n'hésitez pas à communiquer avec votre bureau régional de la CSST.

LA PRÉVENTION AU TRAVAIL.

UNE SIMPLE QUESTION DE SURVIE.

CSST

Commission de la santé et de la sécurité du travail

INFO CANCER
Fondation Québécoise du Cancer

Région de Montréal 522-6237
Extérieur de Montréal 1-800-361-4212

ÉDITORIAL

Un saupoudrage improductif

IL EST typique de l'expérience canadienne en matière sociale que le plan d'action du gouvernement fédéral visant à lutter contre la pauvreté chez les enfants, tel que dévoilé lundi, trouve son origine dans une motion déposée par M. Ed Broadbent en 1989, alors qu'il était chef du Nouveau Parti démocratique. Cette motion avait fait l'unanimité aux Communes. Le NPD confirmait ainsi le rôle qui a été le sien pendant le demi-siècle de la mise en place du dispositif canadien de protection sociale.

Mais là s'arrête toute comparaison. Cette fois, le NPD aura été moins le bloc moteur que la mouche du coche. Un sous-comité formé de parlementaires était déjà l'oeuvre avec mandat d'étudier la question et de formuler des recommandations en matière de revenu familial et d'aide aux parents pour s'acquitter de leurs responsabilités. Dans le même temps, une équipe du ministère s'employait à formuler des objectifs et des orientations à cet égard.

Tout n'est pas négligeable, loin de là, dans cette démarche visant rien moins qu'à « éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 », pour reprendre les mots du chef néo-démocrate. Le gros morceau a été lâché dans le discours du budget de février dernier. Le ministre des Finances y annonçait une réforme radicale de ses prestations aux familles. La mosaïque des programmes actuels sera consolidée dans un seul crédit d'impôt remboursable calculé en fonction du revenu familial net. En plus d'y consacrer une somme additionnelle de 400 millions, le gouvernement veut ainsi canaliser une plus grande partie de son aide vers les familles à revenu faible ou moyen.

Une telle réforme aurait pris tout son sens si les gouvernements provinciaux avaient pu annoncer en même temps qu'ils concouraient à cette nouvelle orientation et qu'ils harmonisaient en conséquence leurs propres régimes. Dans le cas du Québec, qui administre son propre régime complémentaire d'allocations familiales, l'adoption du modèle fédéral entraînerait la mise en veilleuse de l'objectif « nataliste » de ses politiques au profit d'un objectif plus « social » de lutte contre la pauvreté chez les enfants.

Telle est l'impasse du fédéralisme canadien en matière sociale : le dialogue est rompu depuis une quinzaine d'années. Ottawa et les provinces étudiaient alors la possibilité d'instaurer un régime de revenu garanti et, également, d'étendre la gamme des services sociaux cou-

verts par le régime d'assistance publique. Dès les premiers craquements de l'économie mondiale et les difficultés de trésorerie qui s'ensuivirent, chacun rentra chez soi. Depuis ce temps, l'un tire à hue, l'autre à dia.

Le gouvernement fédéral annonce donc qu'il dispose d'un demi-milliard pour venir en aide aux familles. Surprise ! Bien entendu, il faut faire la part des choses. Les ministres impécunieux ont tendance à gonfler artificiellement leurs annonces, en multipliant les montants en cause par trois ou par cinq, selon l'horizon retenu, et en additionnant les sommes récurrentes. C'est ainsi qu'ils réussissent, devant la foule ébahie, à refaire le miracle de la multiplication des pains. Si l'on suppose que le quart de ces crédits seront dépensés au

L'impasse du fédéralisme canadien en matière de protection sociale

Québec, cela fait tout de même 125 millions. Ce n'est pas peu. Qu'il suffise de rappeler que M. Marc-Yvan Côté, fier comme Artaban, annonçait récemment un plan d'action pour la jeunesse en difficulté dont les crédits seraient de... 9 millions pour la première année, 17 et 25,8 millions pour la deuxième et la troisième année. Il aurait pu préciser que le total en était de 51,8 millions en trois ans !

Où ira cette manne fédérale ? Aux organismes communautaires, 200 millions ; aux autochtones, 160 millions ; le reste à la recherche et à la promotion. Autant de tâches dont les provinces et les territoires pourraient s'acquitter beaucoup mieux que le gouvernement fédéral lui-même. Prenons le cas des autochtones. Si les conditions qui prévalent dans ces communautés sont si déplorablement, ce n'est pas faute pour le gouvernement de mesquiner sur les budgets. Au contraire, il y engloût des sommes colossales. D'ailleurs, le comité des Communes, dans son rapport de décembre 1991, faisait un lien direct entre l'élimination de la pauvreté chez les enfants autochtones et l'autonomie politique de ces collectivités de manière à ce qu'elles « dépendent moins du gouvernement ».

Quant au pactole que le gouvernement fédéral mettra à la disposition des groupes bénévoles, il est aussi discutable. N'est-il pas pour le moins paradoxal qu'Ottawa augmente son financement aux organismes à but non lucratif (et cela dans toutes les directions : personnes âgées, violence familiale, abus contre les enfants, santé mentale...) alors qu'il continue de réduire la croissance de ses transferts aux fins du financement des services dispensés par les établissements du secteur public. Il y a aussi que ces subventions n'offrent aucune garantie de stabilité et que, aussi généreuses qu'elles paraissent, elles ne durent souvent que ce que durent les roses... l'espace d'un matin électoral. Enfin, on peut se demander en quoi les organismes bénévoles méritent le nom de « tiers secteur » si leur source de financement devient principalement, sinon exclusivement, gouvernementale. De là à leur imposer les mêmes règles d'imputabilité que les établissements du secteur public, il n'y a qu'un pas qu'il faudra éventuellement franchir. Qu'en sera-t-il alors de la liberté d'action qui est le propre du bénévolat ? Et cela, sans compter les inconvénients de devoir manger à deux râteliers.

Derrière tout ce battage, on devine une préoccupation à demi avouée : celle de la visibilité.

Le gouvernement fédéral se résigne mal à son rôle de gouvernement « supérieur » dont les compétences ne sont pas toutes perçues comme étant en lien direct avec le bien-être de la population. Il y a certes les chèques qui arrivent directement d'Ottawa : la pension de vieillesse, l'assurance-chômage, les allocations familiales. Mais pour le reste, les pistes se brouillent. Il faut dire que les gouvernements provinciaux ne font rien pour aider le grand frère à vaincre ses complexes de bailleur de fonds plus ou moins anonyme. Ce n'est pas demain qu'on verra sur la « carte soleil » la feuille d'érable jouter la fleur de lys, attestant de la contribution fédérale au financement des soins de santé ; ni sur le chèque mensuel de l'aide sociale une mention quelconque identifiant le quidam qui en défraie la moitié.

Ces pratiques sont mesquines. Mais justifient-elles que le gouvernement fédéral, pour les contrer, s'adonne au saupoudrage des fonds publics — qu'on serait tenté de qualifier de pur gaspillage — dans le seul but d'affirmer sa présence dans l'imaginaire canadien ? Il est permis d'en douter.

JEAN FRANCOEUR

LETTRES AU DEVOIR

Parc ou chenil

MONSIEUR JEAN DORÉ, si nous écrivons cette lettre, c'est que nous avons notre « voyage ». S'il est un groupe d'enfants qui adorent les « Toutous », c'est bien le nôtre.

La Garderie Soleil du quartier inc., compte une centaine de petits enfants, et elle a la chance d'être située à proximité du Parc Laurier.

Conséquemment, le parc est un lieu privilégié pour nos bambins. Toutefois, avec l'arrivée du printemps, nous devons restreindre nos sorties dans le parc. C'est que le Parc Laurier ressemble plus à un chenil qu'à un parc. Les chiens se comptent par dizaine, la plupart courent sans laisse, ils sautent sur les enfants, ou font peur en aboyant.

Mais le grand drame est que ces gentils chiens, nous laissent des « cadeaux » canins qui gisent partout dans le parc, ce qui devient une menace sérieuse pour l'hygiène et la santé de nos enfants.

Aussi nous vous demandons d'accroître la surveillance au Parc Laurier, et d'appliquer avec sévérité les règlements municipaux prévus à cette fin.

Il en va de la santé et de la sécurité de nos petits, et du droit à l'accès des lieux publics.

France Cantin

Montréal, 21 avril 1992

Mieux vaut partir

M. PIERRE Paradis, je tiens à vous informer que ma femme et moi avons pris la décision de vendre nos deux maisons en bordure d'un magnifique lac des Laurentides pour nous installer en Floride. Pourquoi vous écrire cela ? Parce que nous avons perdu tout espoir en un avenir écologique pour le Québec.

Mon épouse et moi avons participé à la régénération des rives de notre lac au cours des deux dernières années, dans le cadre du programme des lacs. Nous avons été emballés par l'enthousiasme et le professionnalisme des responsables du programme.

Comme nous sommes à la retraite depuis peu, nous voulions aussi faire notre part et continuer, par notre humble contribution, à travailler à la conservation, voire à l'enrichissement de notre magnifique patrimoine. Nous voulions en faire notre beau souci. Malheureusement, nous nous sommes rendu compte que nos gouvernements, local et « provincial », ne sont pas préoccupés par l'écologie. On est prêt à tous les compromis, si ce n'est des compromissions, en faveur ou à l'avantage des développeurs. « Nos puissances courtes méprisent nos fragilités longues ». (Michel Serres).

Pour employer un lieu commun, la goutte qui a fait déborder le vase, c'est lorsque nous avons appris les difficultés auxquelles fait face la Fédération des Associations pour la Protection de l'Environnement des Lacs (FAPEL) pour faire démarrer le projet de la régénération des rives cette année — je ne parlerai pas des années passées, ce serait trop long. Ces difficultés de la FAPEL, et surtout, la décapitation du programme des lacs, nous ont donc amenés à la décision de nous installer sous des cieux plus cléments.

Je désire vous rappeler que s'il y a un domaine où les Québécois veulent prendre leurs affaires en mains c'est bien celui de la

protection du milieu naturel; plus la Terre devient fragile, plus les hommes le deviennent; je ne suis pas prophète, mais j'ai le sentiment que si vous continuez sur la pente bureaucratique ad tuelle vous êtes à semer la graine d'une violence verte, d'un terrorisme vert à venir. Les jeunes qui nous suivent n'auront pas les mêmes patiences.

Pierre-Paul Roy

Saint-Adolphe-d'Howard, 28 avril 1992

Philosophie et marketing

À LA FIN du XXe siècle, on est bien loin de la Grèce antique... On dit encore : « Ce sont les idées qui mènent le monde ». Les bonnes ? Ce n'est pas certain et c'est très malheureux.

D'ailleurs, les gens, en général, ne veulent pas penser. Ils se laissent guider par les politiciens, les gens d'affaires, et le marketing. Dieu sait si ceux-ci ne sont seulement intéressés qu'à satisfaire leur soif d'ambition ou d'argent.

Faire de l'argent et montrer aux autres ce qu'il procure, voilà le but premier dans la tête de la plupart des gens; c'est pour cela que le monde ne tourne pas rond.

C'est la philosophie capitaliste, bien vieille et bien malade. Elle ne cadre plus avec les besoins de l'environnement, pour une part. Et pour d'autres raisons que nous connaissons, elle ne rend même pas le tiers des gens heureux.

La philosophie marxiste, elle non plus, n'a pas réussi car elle n'a pas tenu compte de la nature humaine et surtout elle fut mise en application par des tyrans. Et puis, n'est-ce pas déjà un gros problème que tous ces anciens communistes qui veulent devenir capitalistes.

C'est donc dire qu'il faudrait penser une philosophie nouvelle basée sur ce qu'il y a de bon dans les anciennes et, surtout, tenant compte du respect de l'environnement (et vite les années comptent).

Il faudrait dans les écoles de philosophie les meilleurs intelligences et les professeurs les plus vigilants. Que d'autres livres soient écrits, en solo ou en groupe d'étude. Que de nombreux articles soient publiés dans les

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directrice :

LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef

et directeur de l'information

Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration

André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint

Jean Francoeur,

Directeurs adjoints de l'information

Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des

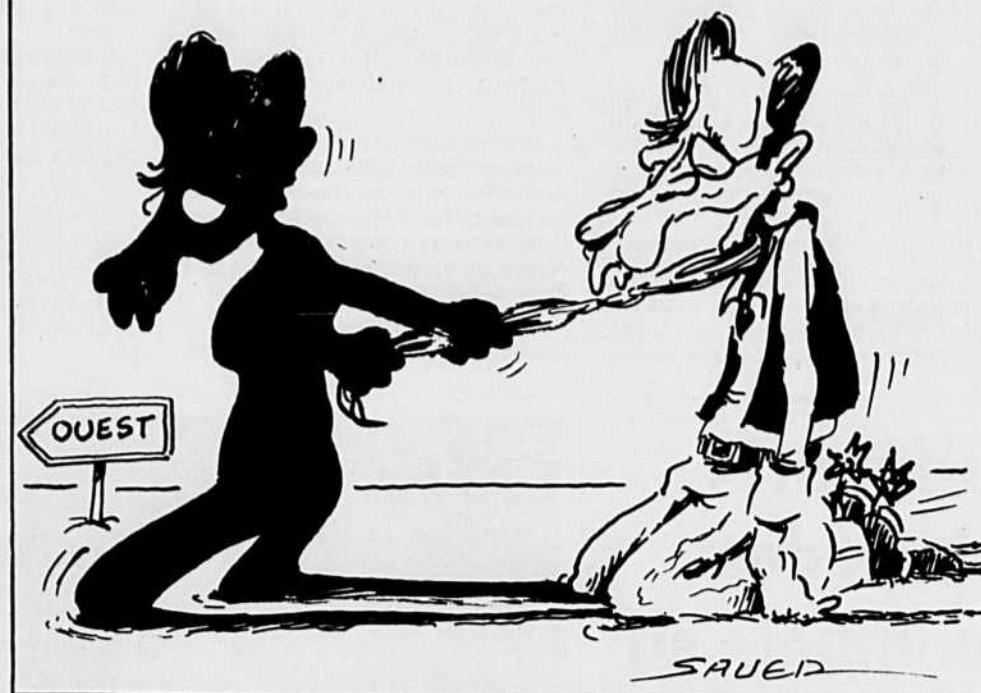
publications spéciales

Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

LUCKY BOURASSA LUKE

L'HOMME QUI EST
TIRÉ PAR SON OMBRE...



Michel Duquette

La leçon de Los Angeles

LES ÉVÉNEMENTS de la semaine dernière à Los Angeles ont rouvert des plaies que l'on croyait refermées depuis les tragiques affrontements du quartier de Watts, en 1965. C'était alors l'époque de transition entre le racisme larvé de l'histoire traditionnelle américaine — il n'était pas loin, le temps où les croix enflammées du KKK illuminaient le ciel nocturne des campagnes du Sud — et l'éclosion des Droits civils. La campagne publique qui enthousiasma l'Amérique du début des années 60 avait fait connaître la figure charismatique du pasteur Martin Luther King et donné l'occasion de gestes politiques courageux de la part du président Kennedy.

De nombreux commentateurs ont fait ressortir ces derniers jours que, dans ce temps-là, quels que soient les clivages sociologiques et raciaux au sein de la population américaine — différences de fortune et d'éducation, accès inégal à la propriété, appartenance à des régions industrialisées ou rurales, riches ou pauvres — il se trouvait toujours une majorité de citoyens convaincus de la nécessité de réformes sociales, susceptibles de combler plus ou moins partiellement le fossé entre classes et couleurs. Il n'était pas besoin d'être un « libéral » de la côte Est pour admettre le principe d'une Amérique plus unie, plus égalitaire. La génération qui avait gagné la guerre contre le fascisme européen avait été émue du sort immonde réservé aux Juifs et aux minorités pendant les douze ans que dura l'enfer nazi. Consciente que la guerre à l'intolérance passait obligatoirement par un changement des mentalités *at home*.

Même des généraux conservateurs comme le président Eisenhower comprenaient que les portes de Treblinka n'avaient pas été ouvertes pour que celles des écoles dites blanches restent fermées aux Noirs quelque part au Texas ou en Alabama. En deux mots, pas d'apartheid.

Ce qui a peut-être changé en vingt-cinq ans, dans l'opinion publique, ce n'est pas tant que le fossé économique se soit élargi entre les communautés, entre l'Amérique moyenne et les minorités de plus en plus nombreuses, c'est que l'on trouve aujourd'hui de plus en plus difficile de rassembler une majorité autour de la poursuite de l'oeuvre réformiste entreprise par les Droits civils. Plusieurs analystes américains sont convaincus que le président Bush hésitera avant d'inclure un volet social un tant soit peu volontariste dans son programme électoral — une leçon pourtant salutaire et désirable à la lumière des émeutes récentes. De peur de passer pour ce libéral de la côte Est qu'il n'est pas et de perdre une tranche significative de l'électorat républicain. Chaque concession aux minorités passerait pour une rebuffade aux principes conservateurs de l'Amérique profonde, qui ont porté il y a onze ans le président Reagan au pouvoir et auxquels s'est identifié son successeur.

C'EST PAS d'hier que les sentiments de l'opinion évoluent sur l'accueil réservé aux revendications très vocales, voire radicales, des minorités visibles. Avec la légèreté qui le caractérisait, le président Reagan affichait ostensiblement son dédain envers la minorité homosexuelle, lourdement affectée au début des années 80 par l'épidémie de sida. N'allait-il pas jusqu'à se laisser tirer l'oreille sur la libération de crédits à la recherche dans ce domaine, affirmant en privé que cette catégorie d'Américains était la victime de ses comportements libertins. L'État n'avait pas à se responsabiliser financièrement pour des écarts de conduite dont les manifestations ne frappaient que les fautive. Plus tard, le mal se propageant à des segments plus « corrects » de la population, la perception du président changea. Mais, faute de mesures prises à temps, le mal avait pris des proportions catastrophiques.

Dans le même temps, combien de programmes d'accès à l'égalité, offerts depuis peu aux minorités désavantagées, étaient remis en cause sous divers prétextes et soumis à l'arbitrage des tribunaux. Les uns dénonçaient l'injustice involontaire créée par les quotas d'embauche de femmes, de Noirs et d'hispanophones aux divers échelons de la fonction publique, qui désavantageaient forcément d'autres

catégories sociales. Certains programmes de rattrapage à ce titre avaient entraîné des contraintes nouvelles dans l'offre d'emploi, voire des aberrations, à une époque où le chômage touchait de plus en plus de gens.



La grande faute des ultra-conservateurs de l'époque reaganienne fut d'exploiter politiquement les frustrations d'une Amérique moyenne démolie par la récession, en pointant du doigt des boucs émissaires : assistés sociaux grevant les finances publiques de charges croissantes, minorités recevant un soi-disant traitement de faveur au dépens du plus grand nombre, immigrants mexicains venus gonfler la masse déjà nombreuse des travailleurs au noir, marginaux et toxicomanes. Des accents de croisade succédèrent à la belle tolérance des années 60.

Nulle surprise alors que, dans un tel climat, certains corps de police habillés par une culture militaire de l'ordre à tout prix aient privilégié la manière forte. Et qu'ils en aient abusé. Quand une population en vient à considérer la police comme une force étrangère d'occupation, nul doute que la société est malade.

SI LES POLITICIENS sont responsables en grande partie du virage à droite de l'opinion publique, il leur incombe la tâche, aujourd'hui plus urgente qu'hier, de réhabiliter dans leur discours les vertus éminemment civiques d'accueil aux déshérités et de philanthropie, qu'ils avaient délaissées au profit d'une rhétorique élitiste et batailleuse, teintée de conceptions simplistes. Une éthique individualiste et arrogante — version cowboy de l'*American Dream* —, chantant les louanges des jeunes loups de la finance à l'ambition sans limite, typiques de cette Amérique des années 80 que fascinait le mirage de l'argent facile à même les placements spéculatifs réalisés dans le court terme.

Hier Los Angeles, aujourd'hui Toronto. Même le Canada, avec son peuple pantouflard et son climat pacifiant, est au bord du buisson ardent. La majorité bien pensante avait oublié que nos sociétés modernes, formées d'une multiplicité de communautés pluriethniques et multiraciales, densément peuplées, sont assises sur un baril de poudre. La moindre étincelle y est dangereuse. Désormais, il ne suffira plus de dire, dans un contexte où la richesse se concentre et se raréfie pour une majorité : chacun pour soi et que les meilleurs gagnent ! Il faudra réfléchir sur une conception plus généreuse de la société, plus respectueuse des différences et en même temps moins préoccupée d'individualisme. Pays d'immigration, l'Amérique en sera le terrain d'expérimentation. Les impératifs de cohésion sociale devront trouver leur place à côté, et de préférence au-dessus, des préoccupations électoralistes. Beau défi que le président Bush devra relever en cette année électorale favorable aux manipulations politiciennes et aux discours simplifiés.

Excellente occasion de proposer un modèle de société qui privilégie le rôle fécond de la communauté — combien d'expériences stimulantes ont lieu dans ces petites villes qui champignonnent sur le continent, où l'on fait l'expérience d'une solidarité retrouvée : cafétérias communes, garde collective des enfants, milieu de vie cohérent qui associe des gens de plusieurs tranches d'âge, climat de sécurité apaisante. Il y a de très belles pages dans la *République* de Platon qu'il faut relire. Le philosophe avait compris dans son temps les risques que font courir à la cité l'éclatement des valeurs, le développement anarchique de la propriété privée et la course individuelle au profit. Conseillons au président de relire ses classiques avant de monter sur le podium pour entretenir son auditoire sur sa vision de l'Amérique de demain.

Daniel Labonté

Montréal, 27 avril 1992